Commune de SAINT-PRYVE-SAINT-MESMIN

Plan Local d'Urbanisme



Evaluation environnementale

Faune, flore, habitats et Natura 2000

ECOGEE

Décembre 2010

SOMMAIRE

DIAGNOSTIC

1. LES MILIEUX INVENTORIES ET PROTEGES 1

1.1 ZONES NATURELLES D'INTERET ECOLOGIQUE, FAUNISTIQUE FLORISTIQUE (ZNIEFF) 1
1.2 SITES INSCRITS ET CLASSES 1
1.3 PATRIMOINE MONDIAL DE L'UNESCO 2
1.4 ARRETES DE PROTECTION DE BIOTOPE 2
1.5 RESERVE NATURELLE NATIONALE 2
1.6 ZONES IMPORTANTES POUR LA CONSERVATION DES OISEAUX 3
1.7 LE RESEAU NATURA 2000 4
1.7.1 Présentation 4
1.7.2 Le site VALLEE de la LOIRE de TAVERS à BELLEVILLE-SUR-LOIRE 6
1.7.3 Le site vallée de la Loire du Loiret 9
1.7.4 La situation au sein du réseau Natura 2000 10

2. SDAGE ET SAGE 11

2.1 SDAGE 11
2.2 SAGE 12

3. LE CADRE ECOLOGIQUE 15

3.1 DE LA POINTE DE COURPAIN AU CARMEL DE MICY 17
3.2 DU CARMEL DE MICY A L'AUTOROUTE A 71 17
3.3 LE MILIEU URBAIN 18
3.4 LES BORDS DE LOIRE 19
3.5 LES BORDS DU LOIRET 21

4. ETUDE DETAILLEE DES SECTEURS A URBANISER 22

4.1 LA ZONE MARAICHERE ENCLAVEE AU LIEU-DIT LE BOURG 22
4.2 LE SITE DE LA FUTURE ZAC CLOS AUBERT 23
4.3 EN BORDURE SUD DU STADE 25
4.4 AU LIEU-DIT LES QUATRE TOURELLES 26
4.5 LE LONG DE L'AUTOROUTE 29

5. LA FLORE 30

6. LA FAUNE 32

7. DOCUMENTS CONSULTES 34

INCIDENCE

1. INCIDENCE DU PROJET SUR LES DEUX SITES NATURA 2000 VALLEE DE LA LOIRE DE TAVERS A BELLEVILLE ET VALLEE DE LA LOIRE DU LOIRET 36

2. INCIDENCE DU PROJET SUR LE MILIEU NATUREL 36

ANNEXE I : FICHES DES SITES D'INTERET COMMUNAUTAIRE 38
ANNEXE II : EXTRAITS CARTOGRAPHIQUES DU DOCOB DU SITE « VALLEE DE LA LOIRE DE TAVERS A BELLEVILLE-SUR-LOIRE » 46

DIAGNOSTIC

1. LES MILIEUX INVENTORIES ET PROTEGES

1.1 Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique Floristique (ZNIEFF)

Des zones naturelles ont fait l'objet d'inventaires au titre du patrimoine naturel national du fait de leur intérêt (écosystème, espèces rares ou menacées...), menés par des scientifiques sous la direction de la DIREN. Les Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristiques (**ZNIEFF**) en sont la traduction. Leur prise en compte s'impose dans tout aménagement, sans avoir de valeur en termes de protection réglementaire. C'est un outil de connaissance du patrimoine naturel qui indique la présence d'un enjeu important. Deux types de ZNIEFF sont définis :

- De type I : secteurs assez restreints, bien délimités et caractérisés par leurs forts intérêts biologique, paysager....
- De type II : il s'agit de zone en général étendues, marquées par une grande potentialité écologique (intérêt fonctionnel de zone de refuge, régulatrice des équilibres biologiques), ou physique. L'inventaire est souvent moins précis.

Deux ZNIEFF de type I et une ZNIEFF de type II sont présentes sur le secteur d'études.

- **ZNIEFF de type I : Pointe de Courpain (n°national : 240011617)**

On trouve des boisements à robinier, des saulaies-frênaies, des frênaies-peupleraies, des chênaies sèches et quelques landes sèches à chiendent. L'inventaire indique l'ormaie-frênaie en régression. Les intérêts de cette zone sont ornithologique, faunistique et floristique.

- **ZNIEFF de type I : Réserve ornithologique de l'île Saint-Pryvé (n°national : 240000023)**

Composée d'une île partiellement inondable, on trouve une frênaie-peupleraie et des roselières. Ses intérêts sont faunistique et ornithologique.

- **ZNIEFF de type II : Secteur embouchure du Loiret (n°national : 240000021)**

Réserve de chasse et de faune sauvage du domaine public fluvial ses intérêts sont faunistique et floristique.

1.2 Sites inscrits et classés

Les sites classés et les sites inscrits sont des servitudes d'utilité publique qui doivent être reportées au plan local d'urbanisme. Ces sites ont pour but de préserver des espaces qui présentent un intérêt général du point de vue scientifique, pittoresque et artistique, historique ou légendaire.

Il existe deux niveaux de protection :

Le **classement** est une protection qui correspond à la volonté de maintien en l'état d'un site, qui n'exclut pas pour autant la gestion et la valorisation. Principalement consacré à la protection de paysages remarquables, le classement peut intégrer des espaces bâtis qui présentent un intérêt architectural et qui font partie intégrante du site. Les sites classés ne peuvent être ni détruits ni modifiés dans leur état ou leur aspect sauf autorisation spéciale ; en fonction de la nature des travaux, l'autorisation sera soit préfectorale soit ministérielle.

L'**inscription** d'un site constitue une garantie minimale de protection. Elle impose aux maîtres d'ouvrage l'obligation d'informer l'administration 4 mois à l'avance de tout projet de travaux de nature à modifier l'état ou l'aspect du site. L'architecte des bâtiments de France émet un avis simple sur les projets de construction et les autres travaux et un avis conforme sur les projets de démolition.

Un site est inscrit sur la commune :

- Rivière du Loiret et ses rives.

Un site est classé :

- Château du Rondon, son parc et ses perspectives.

1.3 Patrimoine mondial de l'UNESCO

Depuis le 2 décembre 2000, le Val de Loire, plus précisément la partie comprise entre Sully-sur-Loire (Loiret) et Chalonnes-sur-Loire (Maine-et-Loire), soit environ 250 km, est inscrit au Patrimoine Mondial de l'UNESCO, au titre des paysages culturels. Cette décision va permettre la préservation de l'environnement de ce dernier fleuve sauvage d'Europe. La justification de cette inscription se trouve dans la qualité du patrimoine architectural, naturel, historique et culturel.

1.4 Arrêtés de Protection de Biotope

Les Arrêtés préfectoraux de Protection de Biotope ou Arrêtés de Protection de Biotope concernent les milieux naturels peu exploités par l'homme et abritant des espèces faunistiques non domestiques et/ ou floristiques non cultivées protégées au titre des articles L. 411-1 et L. 411-2 du Code de l'Environnement. Afin de prévenir la disparition de ces espèces protégées, un Arrêté de Protection de Biotope est basé sur un inventaire scientifique et fixe les mesures de conservation des biotopes les abritant et peut également avoir pour objet l'interdiction de toute action portant atteinte de manière indirecte à l'équilibre biologique des milieux.

Il existe un Arrêté de Protection de Biotope sur la commune qui concerne la **Pointe de Courpain** d'une superficie de 24 hectares, on y trouve des forêts riveraines ainsi que des forêts et fourrés très humides.

1.5 Réserve naturelle nationale

Une réserve naturelle nationale est l'ensemble ou partie du territoire d'une ou de plusieurs communes, dont la conservation de la faune, de la flore, du sol, des eaux, des gisements de minéraux et de fossiles et, en général, du milieu naturel présente une importance particulière, ou qu'il est important de soustraire à toute intervention artificielle qui serait susceptible de les dégrader. Les réserves nationales répondent aux objectifs définis à l'article L 332-1 du Code de l'Environnement.

Créée en 2006, la **réserve naturelle nationale Saint-Mesmin** comprend la réserve naturelle nationale de l'île Saint-Pryvé-Saint-Mesmin (qui disparaît donc) ainsi que les îles de Mareau-aux-Prés et de la Pointe de Courpain.

Composée à plus de 90 % d'eau, elle protège un tronçon de Loire de 9 km. Composée essentiellement d'îles on y trouve une flore et une faune essentiellement liées à l'eau avec une grande diversité de milieux dont :

- Les herbiers aquatiques.
- La végétation des grèves humides.
- Les roselières et les mégaphorbiaies.
- La forêt alluviale.

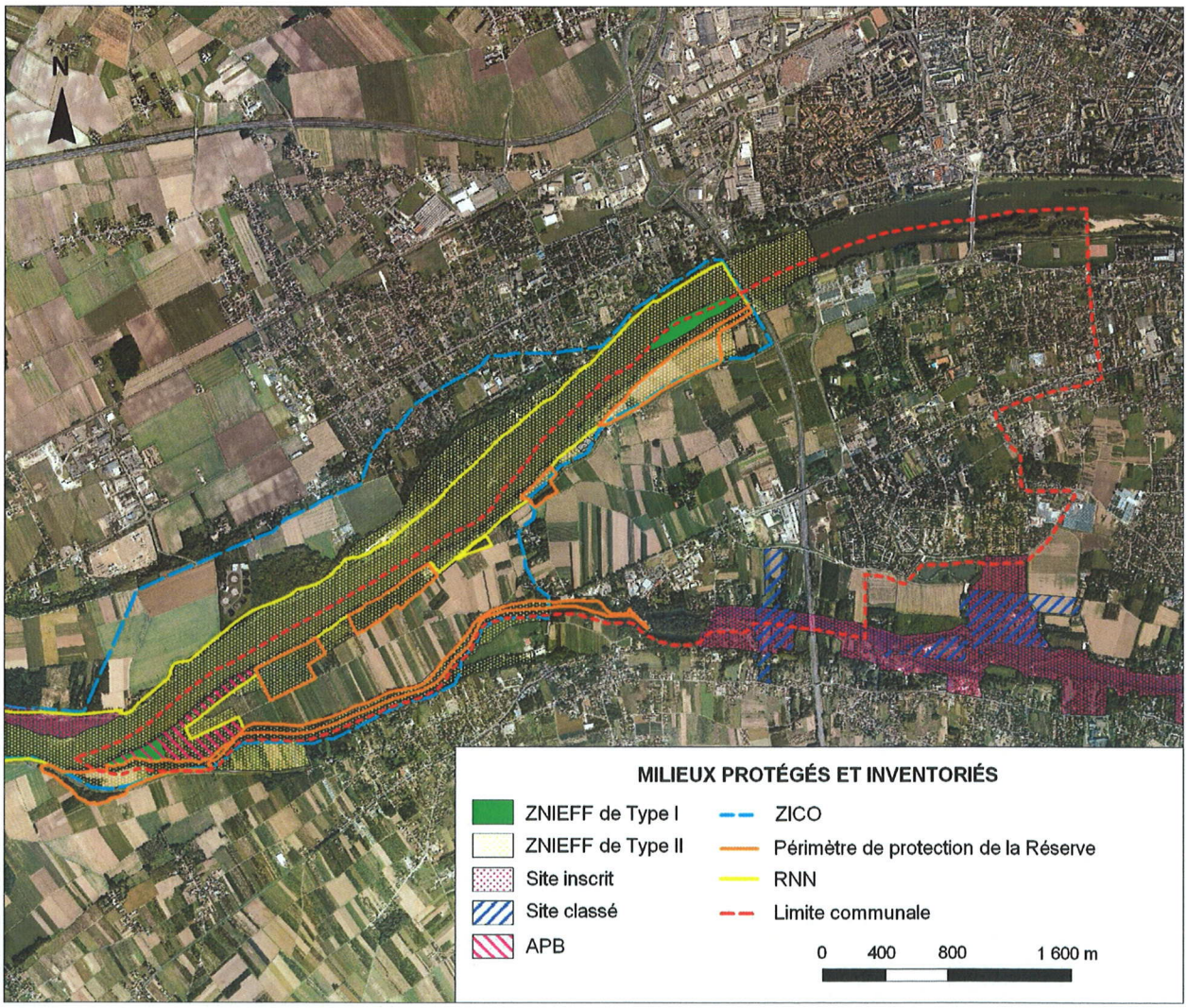
1.6 *Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux*

Un inventaire des Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux (ZICO) a été établi en France et publié en 1994 sur la base de critères méthodologiques précis fixés par l'Union européenne. Ce recensement est réalisé par le Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable.

La ZICO n° CE 17 « vallée de la Loire – Orléanais » concerne en partie le territoire communal. D'une superficie de 6 040 ha, cette zone est constituée de plusieurs sites échelonnés le long de la Loire dans tout le département du Loiret.

Les milieux concernés regroupent, outre le cours de la Loire, des mares, des îlots sableux, la végétation ripicole et ripisylve. Sur la commune de Saint-Pryvé-Saint-Mesmin, la partie aval du cours du Loiret est également incluse dans la zone.

Les espèces inventoriées sur l'ensemble de la zone sont notamment : Bihoreau gris, Héron cendré, Milan noir, Œdicnème criard, Sterne pierregarin, Sterne naine, Martin-pêcheur, Pie grièche écorcheur, Grand cormoran, Pluvier doré, Balbuzard pêcheur, Combattant varié, Chevalier sylvain.



1.7 Le réseau Natura 2000

1.7.1 Présentation

La loi n° 2001-1 du 3 janvier 2001 a donné habilitation au Gouvernement à transposer, par ordonnances, des directives communautaires (dont l'article 3). L'ordonnance du 11 avril 2001 a donc donné une existence juridique aux sites Natura 2000, en transposant en droit français les directives européennes n° 79-409 du 2 avril 1979 modifiée concernant la conservation des oiseaux sauvages et n° 92-43 du 21 mai 1992 modifiée concernant la conservation des habitats naturels, ainsi que de la faune et de la flore sauvage, réunies pour fonder un système de protection des espaces naturels européen, le réseau Natura 2000 (articles L 414-1 à L 414-7 du Code de l'Environnement).

La Directive Oiseaux concerne soit les habitats des espèces inscrites dans son annexe I (espèces menacées de disparition, vulnérables ou rares) soit les milieux terrestres ou marins utilisés par les espèces migratrices non visées par l'annexe I et dont la venue est régulière. Chaque Etat désigne comme Zone de Protection Spéciale (ZPS) des sites présentant un intérêt communautaire pour une ou plusieurs espèces d'oiseaux en fonction des critères établis par la Directive Oiseaux.

La Directive Habitats concerne :

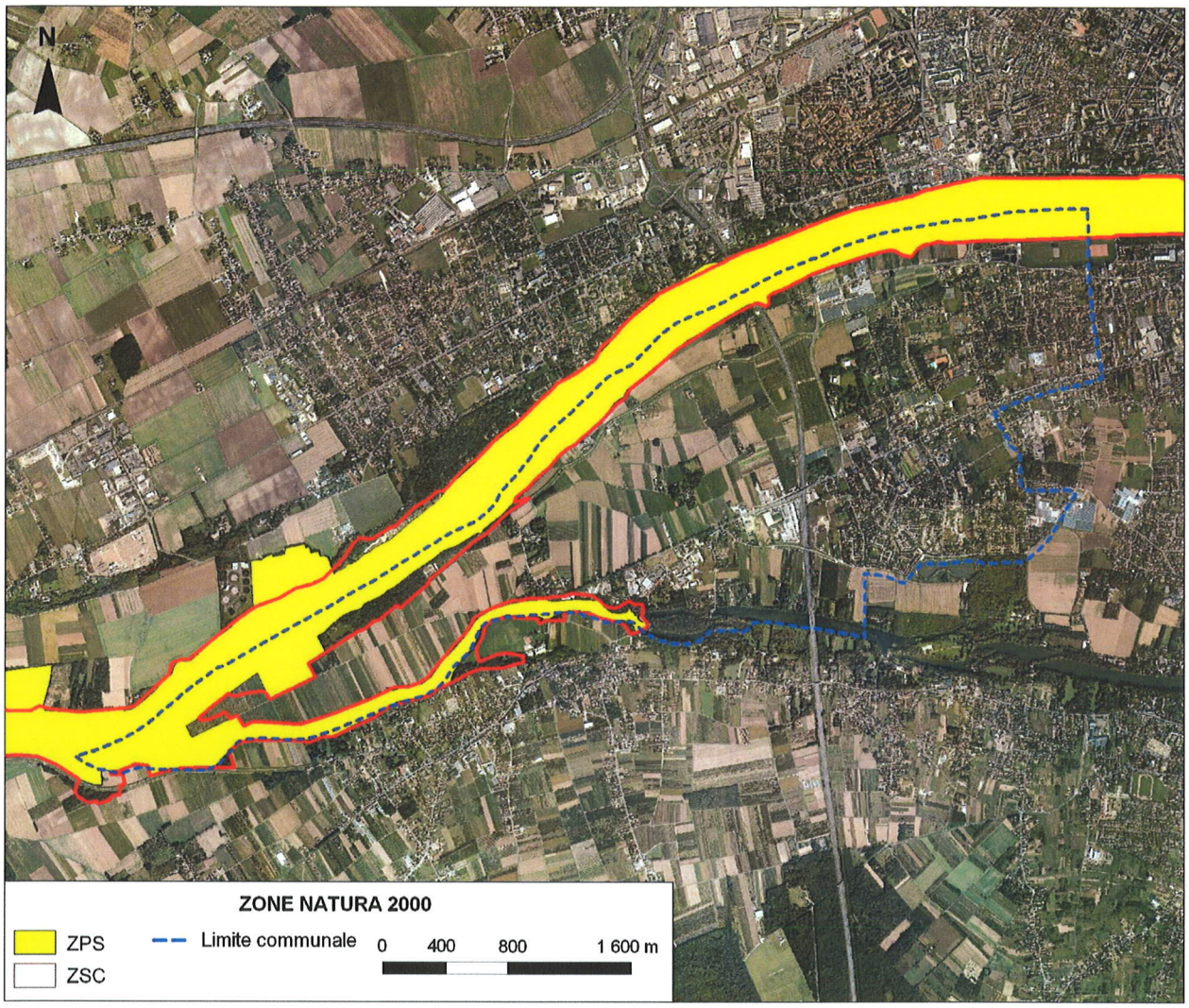
- Les habitats d'intérêt communautaire mentionnés dans son annexe I du fait de leur danger de disparition, de leur aire de répartition restreinte et/ ou de leurs remarquables caractéristiques propres à l'une ou à plusieurs des six régions biogéographiques (alpine, atlantique, continentale, macaronésienne, méditerranéenne et boréale).
- Les habitats abritant des espèces d'intérêt communautaire mentionnées dans son annexe II.

Chaque état membre propose à la Commission européenne une liste de Sites d'Intérêt Communautaire (SIC), au titre de la Directive Habitats, qui une fois désignés par cette Commission deviendront des Zones Spéciales de Conservation (ZSC) (décret n° 2001-1031 du 8 novembre 2001 sur la procédure de désignation des sites Natura 2000).

Pour mettre en œuvre la Directive Habitats, la France a prévu de doter chaque site d'un document d'objectifs (DOCOB) qui définit les orientations de gestion, les mesures de conservation contractuelles ou réglementaires et les différents outils disponibles pour atteindre les objectifs de conservation.

Le réseau Natura 2000 regroupe l'ensemble des ZPS et des ZSC sur le territoire européen.

Le territoire de la commune de Saint-Pryvé-Saint-Mesmin est concerné par une ZSC et une ZPS.



- ***Site proposé au titre de la Directive Habitats***

La ZSC n° FR 2400528 « **vallée de la Loire de Tavers à Belleville-sur-Loire** » concerne la vallée de la Loire dans le département du Loiret et se poursuit en amont et en aval sur les départements voisins ; ce site couvre une superficie de 7 120 ha.

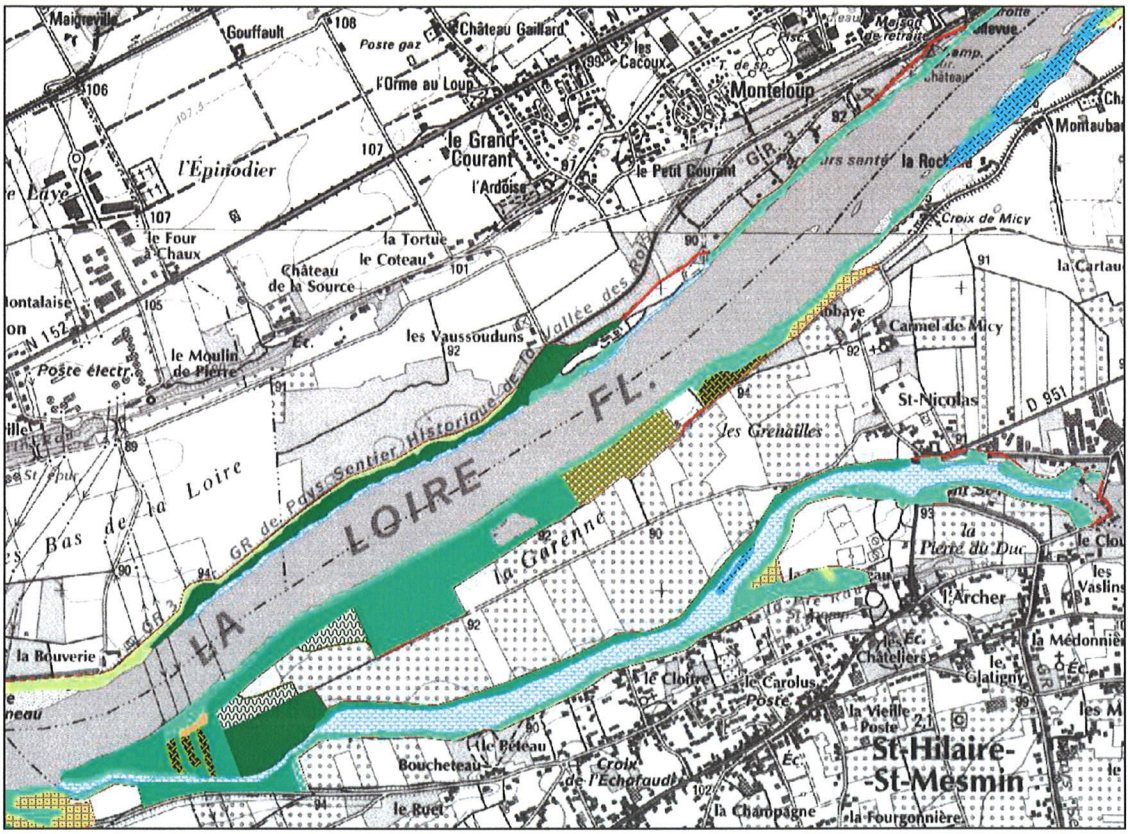
- ***Site proposé au titre de la Directive Oiseaux***

La ZPS n° FR 2400017 « **vallée de la Loire du Loiret** » couvre une superficie totale de 7 684 ha ; sa délimitation est très proche de celle du SIC précédent.

Les fiches de ces deux sites figurent en annexe I.

1.7.2 Le site VALLEE de la LOIRE de TAVERS à BELLEVILLE-SUR-LOIRE

Le Document d'objectifs de ce site a été élaboré par le bureau d'études Biotope. Le diagnostic a été publié en 2005. Une cartographie des habitats a été dressée à l'échelle du 1/ 25 000 en 2003 ; des extraits de cette cartographie pour la commune de Saint-Pryvé-Saint-Mesmin figurent ci-dessous (la planche cartographique au complet ainsi que la légende figurent en annexe II) :



Parmi les habitats d'intérêt communautaire inventoriés dans la partie aval du territoire communal (voir ci-dessus), les plus représentés sont :

- La saulaie-peupleraie arborescente.
- La forêt de bois tendres colonisés par les bois durs.
- La forêt alluviale de bois durs (ormaie-frênaie-chênaie).

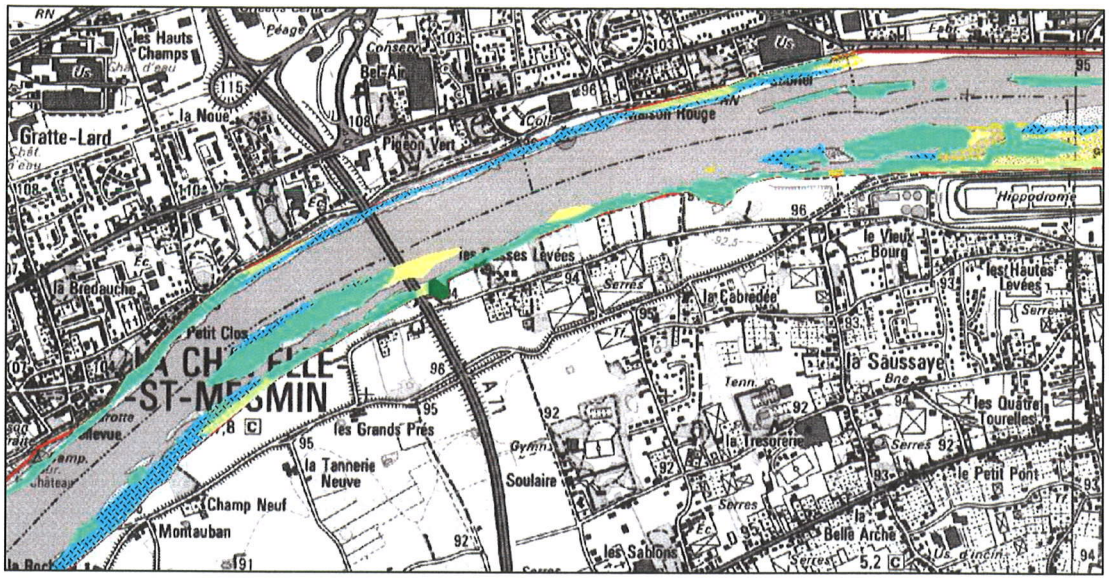
D'autres habitats cartographiés ne sont pas d'intérêt européen : bois de Robiniers, fruticées et ronciers, cultures, vergers…



Forêt de bois tendres colonisée par les bois durs près du lieu-dit la Garenne



La lisière du bois de Robiniers au lieu-dit les Grenailles



Dans la partie amont (voir ci-dessus), la saulaie-peupleraie arborescente domine, accompagnée d'habitats qui ne sont pas d'intérêt communautaire : les sables nus (en beige) et les phalaridaies, cariçaies et roselières basses (bleu à trame bleu foncé).



Saulaie arbustive à arborescente sur l'île, roselière de roseau phragmite au premier plan (bords de Loire au niveau de la Tannerie Neuve)

Les **espèces animales** d'intérêt européen du site vallée de la Loire de Tavers à Belleville-sur-Loire sont les suivantes :

- Un amphibien : le Triton crêté.
- Trois invertébrés : le Gomphe serpentin, le Grand Capricorne et la Lucane cerf-volant.
- Sept mammifères, dont cinq chiroptères et le Castor d'Europe.
- Sept poissons, dont la Grande Alose et le Saumon Atlantique.

La plupart de ces espèces ont été reconnues sur le territoire de la réserve naturelle Saint-Mesmin, notamment : le Castor d'Europe, apparu sur le site en 1993, des chiroptères (13 espèces de chauve-souris ont été inventoriées dans la réserve), deux libellules, le Gomphe serpentin et le Gomphe à pattes jaunes…

Parmi les poissons, le Loiret héberge le Chabot et la Loche de rivière (source : DOCOB), les inventaires piscicoles réalisés entre 2001 et 2003 dans la réserve naturelle ont permis d'inventorier des migrateurs (Saumon, Alose, Truite de mer), ainsi que le Chabot (présent dans les résurgences) et la Bouvière (source : http://www.loiret-nature-environnement.org/).

Le Triton crêté est mentionné dans l'inventaire INPN (donnée de 1981).

Pour la flore, on trouve les groupements végétaux automnaux remarquables des rives exondés dont le *Nanocypérion* et le *Chenopodion rubri* avec 7 autres espèces de Chénopodes.

1.7.3 Le site vallée de la Loire du Loiret

Le Document d'objectifs de ce site a également été élaboré par le bureau d'études Biotope.

Ce site abrite plusieurs dizaines espèces d'oiseaux d'intérêt européen, que ce soit en nidification, hivernage ou étape migratoire, parmi lesquelles :

- La Sterne pierregarin.
- La Sterne naine.
- L'Aigrette garzette.
- La Guifette noire.
- La Grande aigrette.
- Le Bihoreau gris…

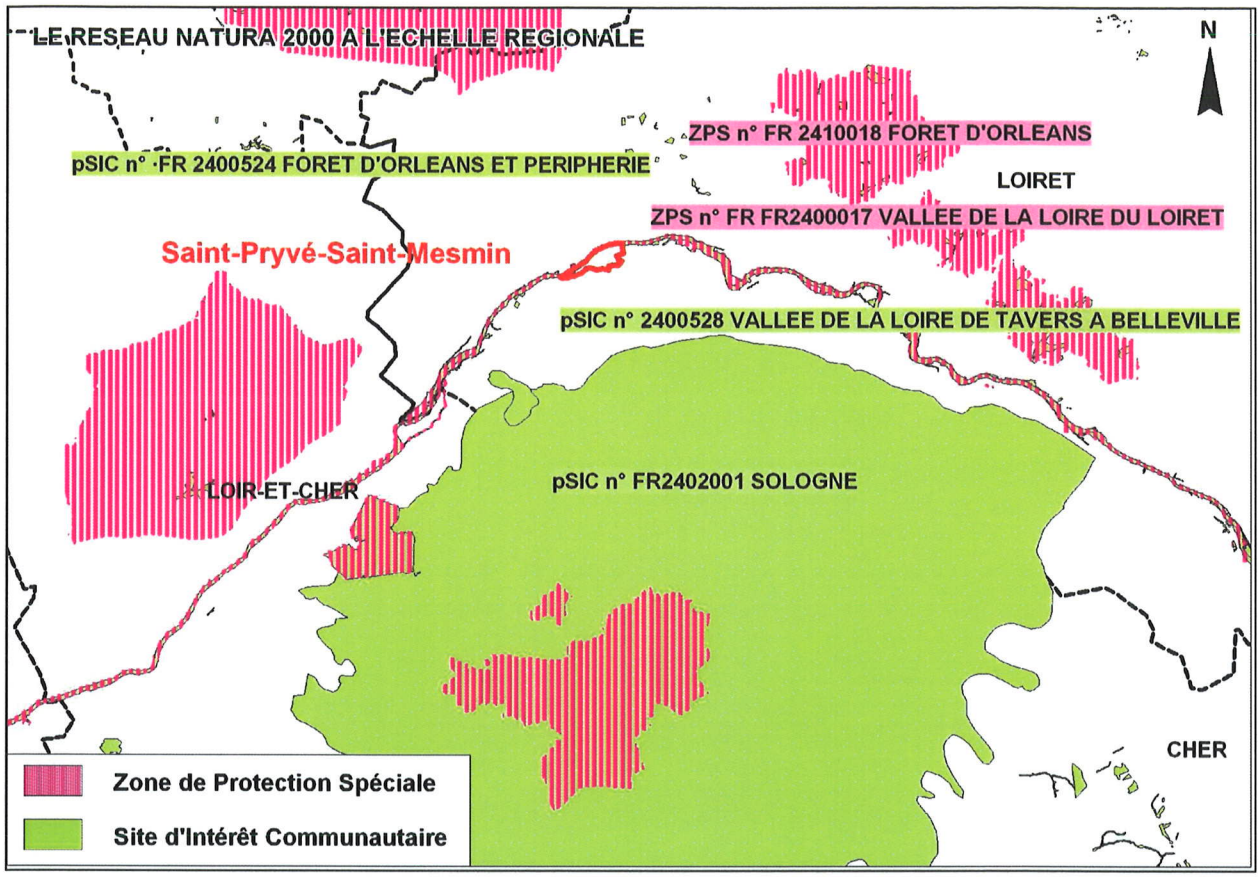
Parmi les 26 espèces de la ZPS « Vallée de la Loire du Loiret », 11 d'entre elles sont nicheuses (Sternes, mouettes, Bihoreau gris, Aigrette garzette, …). Certaines ne sont que migratrices, ce qui est le cas de tous les limicoles d'intérêt communautaire recensés (Chevalier sylvain, Combattant varié, …). Et enfin quelques-unes hivernent sur la Loire (Harle piette, Grande Aigrette) ou sur les terrasses bocagères et les labours longeant le fleuve (Pluvier doré, Alouette lulu). De fait, peu d'oiseaux sont présents en permanence sur la Loire (source : DOCOB).

Un certain nombre de ces espèces fréquente la réserve naturelle Saint-Mesmin :

- L'Aigrette garzette (toute l'année).
- Le Balbuzard pêcheur (de passage).
- Le Martin-pêcheur d'Europe (sédentaire et nicheur).
- La Sterne naine (printemps, été).
- La Sterne pierregarin (printemps, été).
- La Gorgebleue à miroir (en migration).

1.7.4 La situation au sein du réseau Natura 2000

A l'échelle régionale, les deux sites concernant la commune de Saint-Pryvé-Saint-Mesmin s'insèrent dans un ensemble de sites désignés ou proposés au réseau Natura 2000 (carte ci-dessous), qui sont pour les plus proches :



- FR 2410018 Forêt d'Orléans (Zone de Protection Spéciale)

Cette ZPS désignée en février 2004 est d'un grand intérêt avifaunistique, notamment avec la nidification du Balbuzard pêcheur, de l'Aigle botté et du Circaète Jean-le-Blanc. La nidification de la Bondrée apivore, du Busard Saint-Martin, de l'Engoulevent d'Europe et des Pics noir, mar et cendré est également reconnue, ainsi que celles de l'Alouette lulu et de la Fauvette pitchou. Les étangs constituent des sites d'étape migratoire importants pour différentes espèces. En termes d'habitats, l'intérêt réside dans la qualité des zones humides (étangs, tourbières, marais, mares). La richesse floristique est grande, et la zone présente un intérêt élevé pour les bryophytes, lichens et champignons.

- FR 2400524 Forêt d'Orléans et périphérie (Site d'Intérêt Communautaire)

Ce site, d'une superficie de 2 445 ha, est inclus en partie dans le précédent. Il est formé de la réunion de nombreuses petites zones localisées, réparties sur l'ensemble de la forêt d'Orléans, correspondant à une grande variété de milieux : zones humides (étangs, tourbières, marais, mares), hêtraies acidophiles, pelouses sèches, prairies… Ces milieux sont d'une grande richesse floristique et d'un intérêt élevé pour les bryophytes, les lichens et les champignons. Le site possède également un grand intérêt faunistique, notamment pour l'avifaune (rapaces), les chiroptères, les amphibiens et les insectes.

- FR 2402001 Sologne (Site d'Intérêt Communautaire)

Ce SIC est le plus vaste de France, avec une surface de plus de 300 000 ha. Il rassemble une grande diversité d'habitats naturels remarquables : bois landes, milieux humides, prairies, étangs…

2. SDAGE ET SAGE

2.1 SDAGE

La mise en place des Schémas Directeurs d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) a été prévue par la loi sur l'eau du 3 janvier 1992, afin de fixer pour chaque bassin les orientations fondamentales d'une gestion équilibrée de la ressource en eau.

Un SDAGE a été élaboré sur le bassin Loire-Bretagne et adopté par le comité de bassin. Il est entré en application le premier décembre 1996 par un arrêté du préfet coordinateur de bassin. Le bassin Loire-Bretagne couvre l'ensemble des bassins versants de la Loire et de ses affluents, soit un territoire d'une superficie totale de 155 000 km² concernant 10 régions. Cet outil de planification définit pour 15 ans des orientations en vue d'une gestion équilibrée de l'eau sur le bassin Loire-Bretagne.

La DCE (Directive Cadre de l'Eau du 22 décembre 2000) vise à établir un cadre pour la gestion et la production des eaux par bassin hydrographique. Elle fixe des objectifs ambitieux pour la préservation et la restauration de l'état des eaux superficielles et souterraines. Avec la transcription dans le droit français de la DCE par la loi n°2004-338 du 21 avril 2004, le SDAGE devient le principal outil de mise en œuvre de la politique européenne de l'eau.

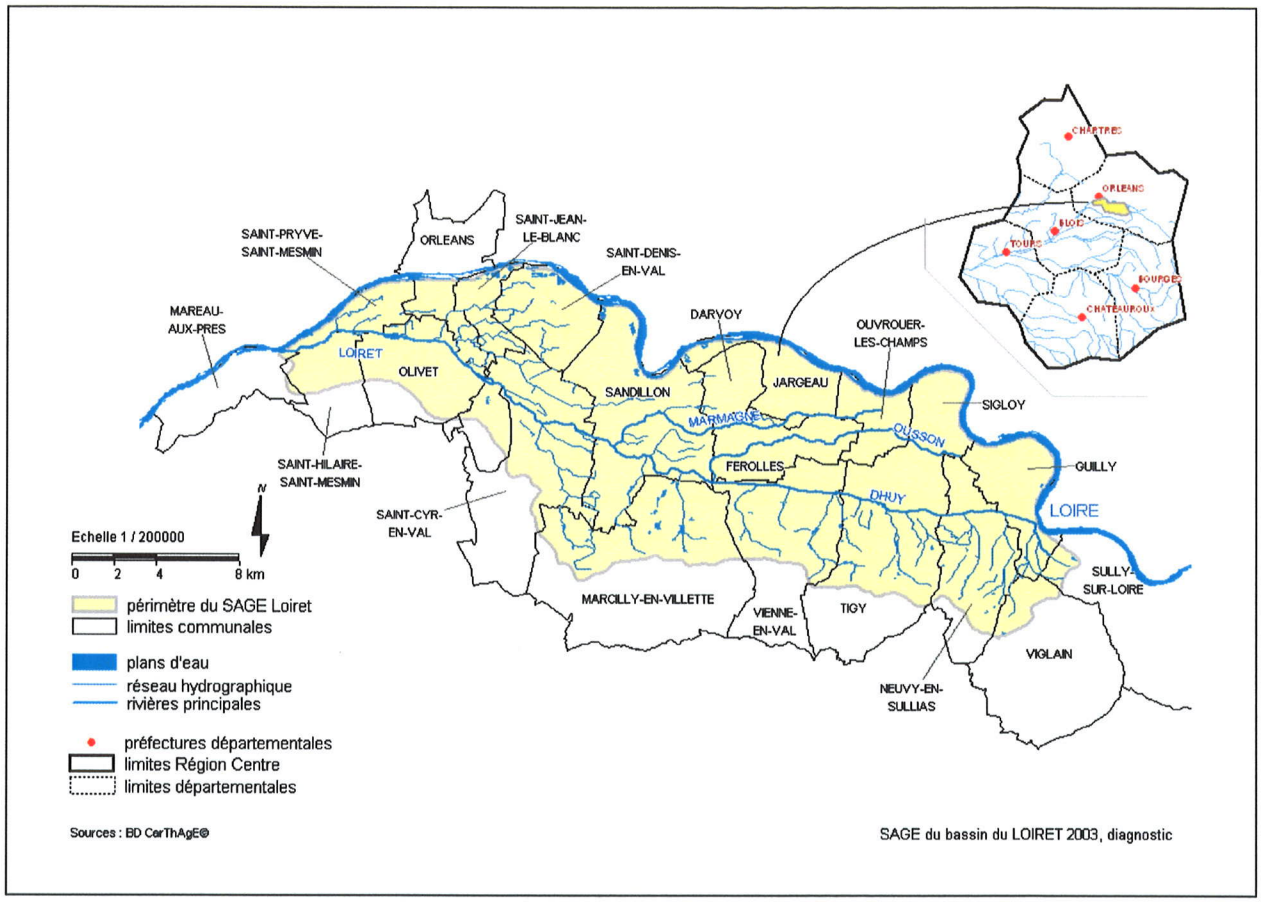
En application de la loi du 21 avril 2004 qui transpose la directive cadre sur l'eau, le comité de bassin a engagé la révision du SDAGE. Le SDAGE Loire-Bretagne ainsi que le programme de mesures associé ont été arrêtés par le Préfet coordonnateur de bassin Loire-Bretagne le 18 novembre 2009. Le nouveau SDAGE fixe désormais des objectifs pour chaque masse d'eau (plans d'eau, tronçons de cours d'eau, estuaires, eaux côtières, eaux souterraines) du bassin. L'atteinte du « bon état » en 2015 est un des objectifs généraux, sauf exemptions ou procédures particulières dûment motivées dans le SDAGE. Les modalités d'évaluation de l'état des eaux sont adaptées aux caractéristiques des masses d'eau considérées. Il s'agit d'un vrai saut quantitatif et qualitatif dans l'évaluation de l'état des eaux et la fixation d'objectifs.

Le SDAGE du bassin Loire-Bretagne constitue la référence réglementaire dans les décisions d'aménagement et d'urbanisme des territoires. Il établit un état initial et donne des orientations générales sur l'ensemble des bassins versants. Il fixe les objectifs de qualité des eaux superficielles à atteindre dans le bassin pour quinze ans, identifie les milieux aquatiques sensibles. Par ailleurs, il définit des actions de protection des ressources en eau et de lutte contre les inondations. Aucun programme ne doit être en contradiction avec les préconisations du SDAGE. Le SDAGE préconise des actions au niveau local dans les sous-bassins versants, dont les Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE).

2.2 SAGE

Le SAGE Loiret est en cours d'élaboration et concerne la commune de Saint-Pryvé-Saint-Mesmin.

Ce SAGE couvre 331 km^2, 21 communes toutes situées dans le département du Loiret et concerne environ 185 100 habitants.



Les caractéristiques physiques du bassin sont :

- 37 km de long sur 7 km de large (Val d'Orléans du Nord et lit majeur de la Loire).
- Relief peu marqué.
- Sous-sol karstique et karst actif.

Les caractéristiques socio-économiques du bassin sont :

- 21 communes, 338 habitants/ km².
- Agriculture : SAU de 150 km² dont 63 % est irriguée et 37 % drainée.
- Industrie peu développée : 3 zones industrielles.
- Extraction de granulat : sur 48 sites d'extraction seuls subsistent 6 sites en activité.
- Tissu associatif.

Les masses d'eau rivière concernées sont :

- La Loire depuis Saint-Denis-en-Val jusqu'à sa confluence avec le Cher (FRGR007c).
- La Loire depuis Gien jusqu'à la Saint-Denis-en-Val (FRGR007b).
- Le Loiret depuis Olivet jusqu'à sa confluence avec la Loire (FRGR299).

Les masses d'eau souterraines concernées sont :

- L'Albien-Néocomien captif (FR3218).

Les objectifs poursuivis sont :

- Sécuriser l'alimentation en eau potable : 83 % des 12 millions de m3 d'eau potable sont prélevés sur le bassin pour alimenter l'agglomération d'Orléans à partir de 3 captages.
- Améliorer la qualité des eaux de surface et souterraines.
- Améliorer la gestion et l'entretien des rivières (ripisylve, berges, lit mineur).
- Pêche et loisirs nautiques doivent cohabiter.
- Protection contre les inondations locales et les crues de la Loire.

Les problèmes majeurs rencontrés sur le territoire du SAGE sont :

- Qualité des eaux de surface (phytosanitaires et eutrophisation).
- Envasement du Loiret aval.
- Entretien des cours d'eau amont.
- Risques d'inondations.

Les caractéristiques institutionnelles sur le bassin sont :

- Communauté de l'agglomération Orléans Val de Loire : elle regroupe 22 communes dont 7 sont concernées par le SAGE.
- Syndicat Intercommunal du Bassin du Loiret (S.I.B.L.) : il regroupe 18 communes du bassin versant.
- Association Syndicale des Riverains du Loiret (A.S.R.L.) : A.S.A. 400 propriétaires riverains.
- Les Naturalistes Orléanais et de la Loire Moyenne.
- Association pour la Protection du Site du Loiret (A.P.S.L.).
- Association pour la Défense, l'Animation et la Promotion de la Rivière du Loiret et de son Site (A.D.A.P.RI.L.S.) est à l'origine du premier contrat de rivière et du lancement du S.A.G.E.

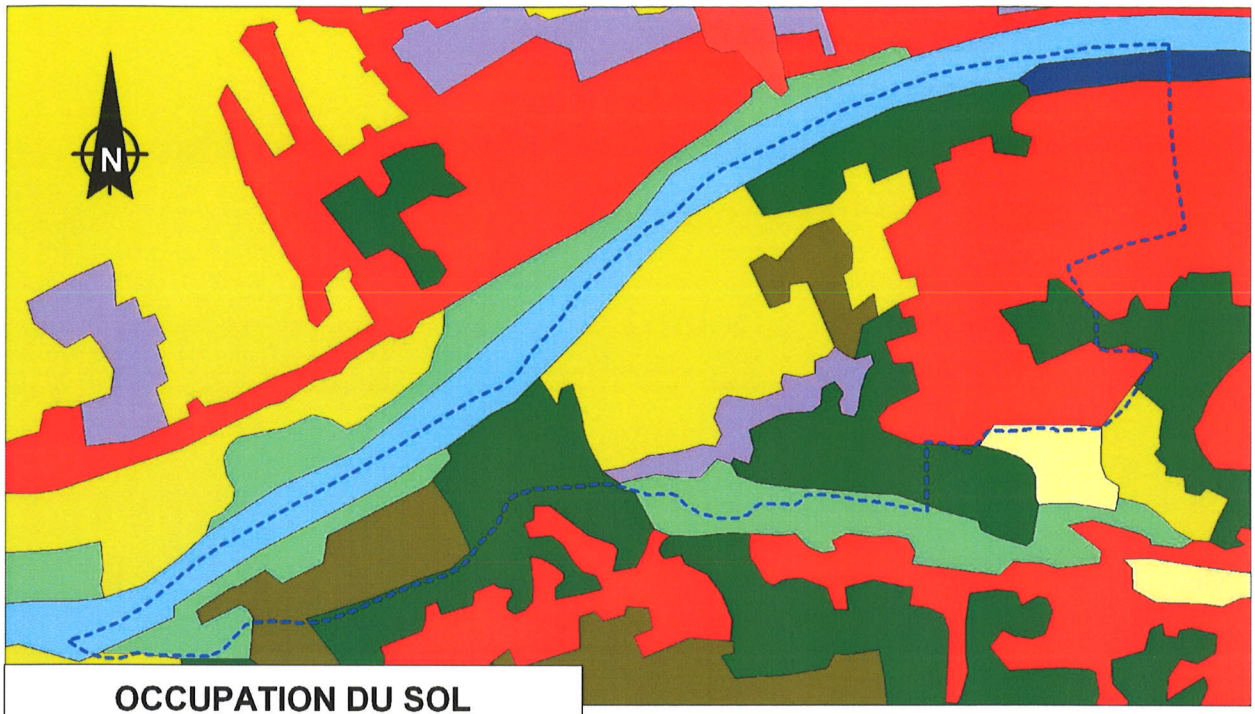
Caractéristiques juridiques : la CLE est portée par la Communauté de l'agglomération Orléans Val de Loire avec laquelle elle a signé un protocole d'accord qui garantit son indépendance.

L'avancement du SAGE est donné dans le tableau suivant :

PHASES	ETAPES	DATE EFFECTIVE
Emergence	Réflexion préalable	1997
	Dossier préliminaire	Août 1998
	Consultation des communes	1998
	Consultation du Comité de Bassin	26 novembre 1998
Instruction	Arrêté de périmètre	14/01/1999
	Dernier arrêté de modification du périmètre	
Elaboration	Arrêté de composition de la C.L.E.	26/10/1999
	Dernier arrêté de modification de la C.L.E.	15/09/2010
	Réunion institutive	17 novembre 1999
	Validation Etat des Lieux	18 décembre 2002
	Validation Diagnostic	29 octobre 2004
	Validation Tendances et scénarios	12 décembre 2006
	Validation Choix de la stratégie	4 octobre 2007
	Validation Produits du SAGE	
	Validation finale du projet de SAGE par la C.L.E.	14 septembre 2009
	Consultation des collectivités	8 janvier 2010
	Avis du Comité de Bassin	26 janvier 2010
	Enquête publique	

3. LE CADRE ECOLOGIQUE

La commune de Saint-Pryvé-Saint-Mesmin possède un territoire relativement peu étendu, de l'ordre de 900 hectares. Elle bénéficie d'une situation privilégiée en bord de Loire, qui constitue un corridor écologique majeur à l'échelon national, à la confluence avec le Loiret, qui présente également de forts intérêts paysager et écologique.

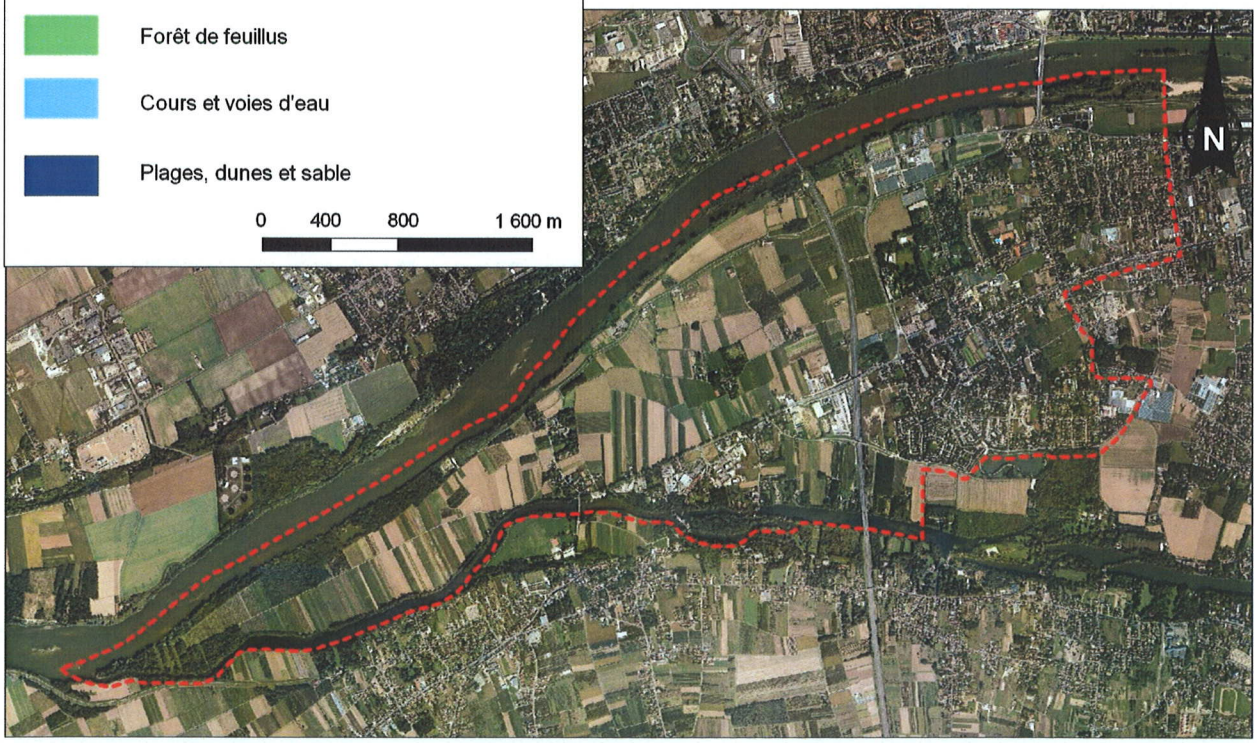


OCCUPATION DU SOL

- Tissu urbain discontinu
- Zones industrielles et commerciales
- Terres arables
- Vergers
- Systèmes culturaux et parcellaires complexes
- Forêt de feuillus
- Cours et voies d'eau
- Plages, dunes et sable

0 400 800 1 600 m

Source : Union européenne_ SOeS,CORINE Land Cover, 2006



3.1 De la Pointe de Courpain au Carmel de Micy

En dehors des bords de Loire et du Loiret (voir plus loin), ce secteur est composé exclusivement de vergers et de cultures, exploités de façon intensive. Cette mosaïque présente parfois un intérêt paysager grâce aux arbres fruitiers, mais elle est de peu d'intérêt écologique et n'offre que peu de sources de nourriture aux espèces animales qui fréquentent les bordures humides de cette pointe.



Cultures, vergers et ripisylve des bords du Loiret en arrière plan

3.2 Du Carmel de Micy à l'autoroute A 71

Ce deuxième ensemble est plus diversifié. Il est constitué d'une mosaïque de grandes cultures, de vergers, de cultures maraîchères, de bosquets, de parcs et de jardins arborés attenant à un habitat dispersé. Les parcelles cultivées sont souvent de taille limitées ; les cultures s'étendent aux dépens des vergers, de nombreux arbres fruitiers ont été arrachés récemment. L'intérêt écologique de tous ces milieux est assez limité.



Les cultures et la route de Saint-Mesmin à l'arrière plan



Cultures, vergers et jardins au lieu-dit Montbray

3.3 Le milieu urbain

Le tissu urbain se compose surtout d'habitats individuels et présente la particularité d'être densément arboré : petits jardins et alignements d'arbres dans les zones pavillonnaires, jardins plus importants dans les secteurs d'habitat ancien, parcs à proximité du Loiret et entre la Loire et la rue principale.

Ces parcs et jardins sont souvent d'un grand intérêt paysager et présentent aussi un intérêt écologique pour toute une petite faune commune : petits mammifères, passereaux, invertébrés…



Parc arboré à l'arrière du stade



Venelle à proximité du Loiret

3.4 Les bords de Loire



Grand Saule blanc en bord de Loire



Dépression humide et roselière dans la réserve naturelle

Les bords de Loire sont en grande partie situés dans le périmètre de la réserve naturelle (aval du pont de l'autoroute).

Ils forment des milieux très diversifiés, en constante évolution sous l'action du fleuve. Les plus remarquables sont :

- Les herbiers aquatiques (Renoncules flottantes, Potamots…)
- La végétation des grèves humides (Pulicaire vulgaire, Butome en ombelles…)
- Les roselières et mégaphorbiaies (Roseau commun, Salicaire commune…)
- La forêt alluviale (Saule blanc, Peuplier noir, Orme lisse…)

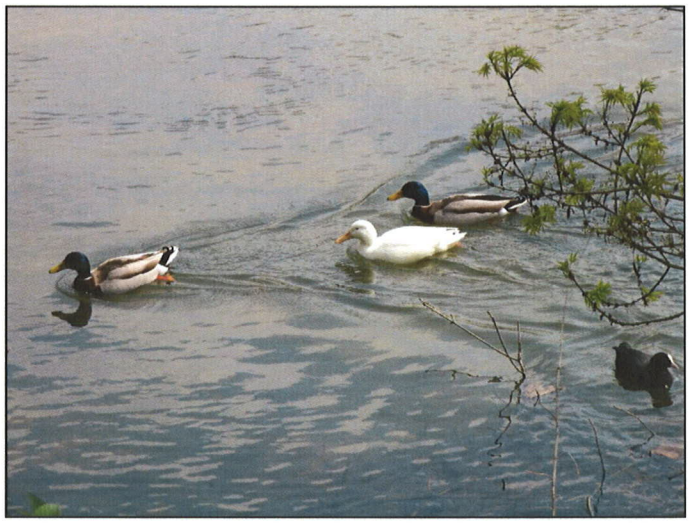
Cette grande variété de milieux abrite une diversité biologique tout à fait remarquable, aussi bien du point de vue de la faune que de la flore.

La réserve est un lieu de découverte, grâce notamment au sentier pédagogique et aux panneaux thématiques. Toute l'année, des animations s'adressent à des publics variés (scolaires, grand public…).

3.5 *Les bords du Loiret*



Le Loiret au niveau de Saint-Santin



Canards et Foulque macroule sur le Loiret

La végétation arborescente sur les îles et sur les rives est souvent dense, composée d'essences diverses : Peuplier, Frêne, Marronnier, Chêne pédonculé, Erable sycomore, Charme, Saule blanc, Aubépine monogyne…

La végétation aquatique est abondante : nappes de Renoncule aquatique, herbiers de plantes aquatiques immergées…

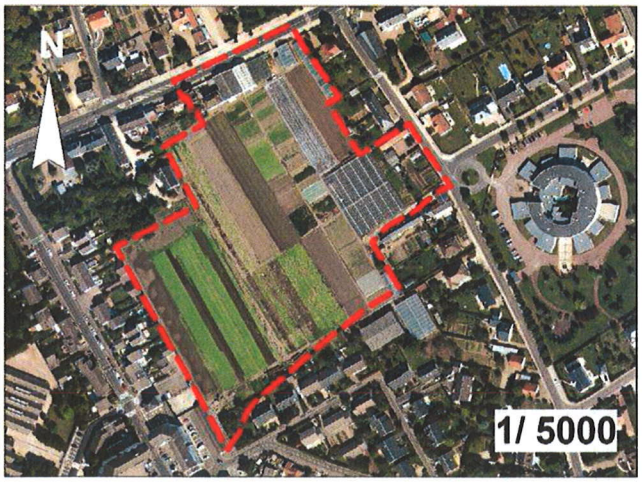
En amont du pont Saint-Nicolas, les parcs et jardins arborés qui descendent jusqu'à la rivière renforcent l'intérêt écologique du site.

Le cours du Loiret constitue notamment un site de nidification de nombreux oiseaux : Cygne tuberculé, Canard colvert, Foulque macroule, Poule d'eau…

Les batraciens, les libellules, bénéficient des milieux aquatiques, qui sont également utilisés par de nombreuses autres espèces (oiseaux, insectes…).

4. ETUDE DETAILLEE DES SECTEURS A URBANISER

4.1 La zone maraîchère enclavée au lieu-dit le Bourg



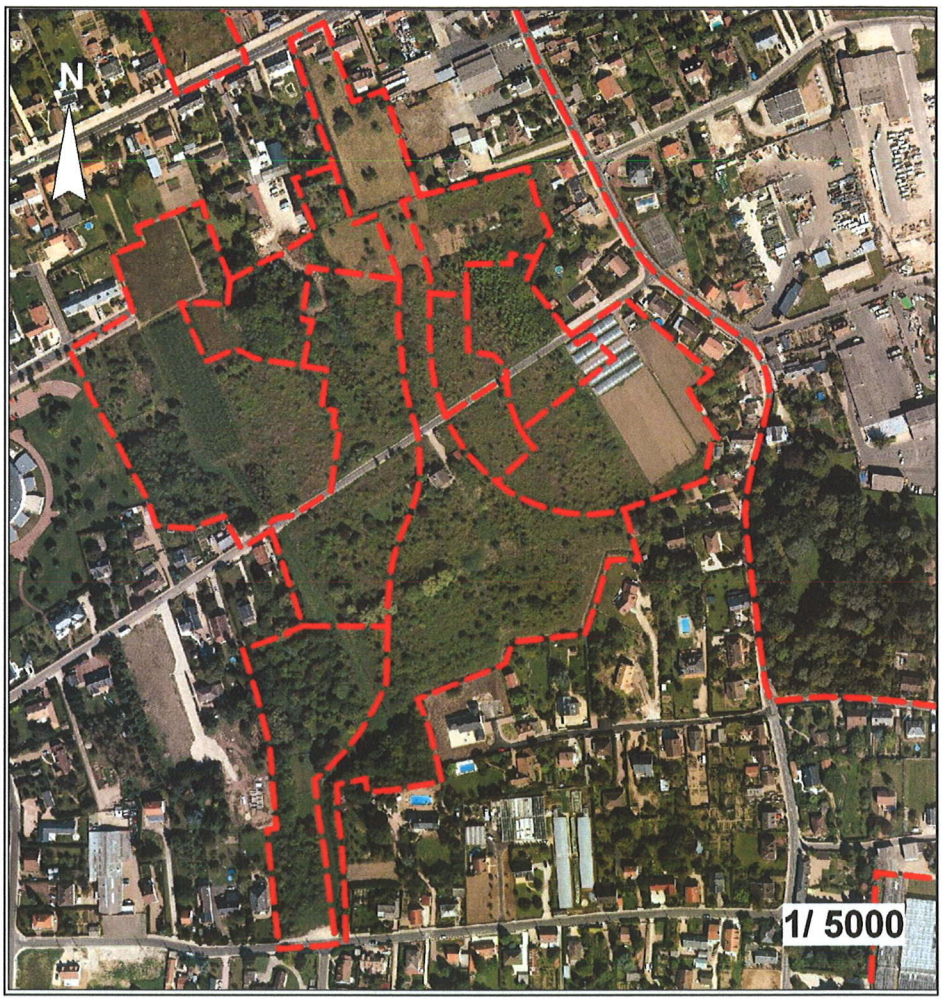
Ce secteur maraîcher est situé en bordure sud de la rue principale et se trouve complètement enclavé en zone urbaine. Il correspond à des cultures maraîchères et à des serres. Il ne comporte aucune végétation naturelle, ni milieu d'intérêt écologique.

Ces parcelles ne présentent aucune sensibilité écologique.



Les cultures maraîchères vues depuis la bordure ouest du site

4.2 *Le site de la future ZAC Clos Aubert*





Dense végétation ligneuse le long de la route



Prairie et grands Chênes en bordure sud du site

Ce vaste site enclavé en zone urbaine montre une végétation très dense.

La plus grande partie de la surface est occupée par une friche arbustive (Aubépine monogyne, Prunellier, Cornouiller sanguin, Eglantier, Ronce…) en évolution vers le boisement (Frêne, Merisier, petits Chênes…).

Cette végétation fermée est de peu d'intérêt floristique mais le site constitue une zone refuge pour la faune.

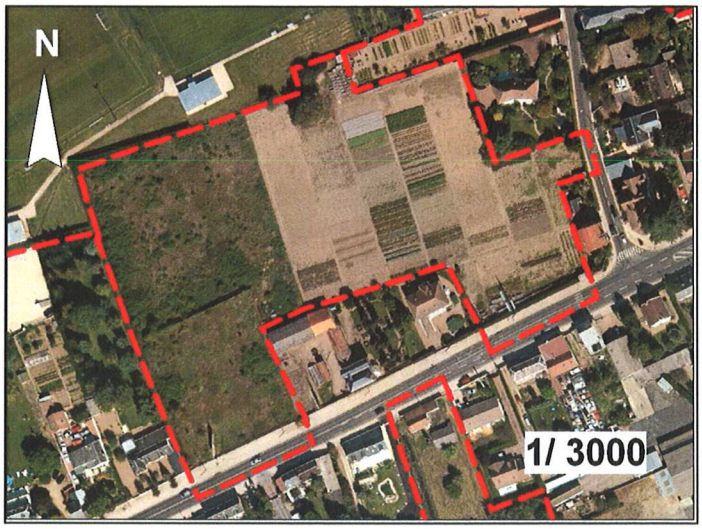
Les bordures correspondent parfois à des jardins ; des serres et des cultures sont présentes à l'Est, des vergers abandonnés côté ouest.

Les secteurs plus ouverts de friche herbacée montrent une flore commune de milieu sec : Aigremoine eupatoire, Gaillet jaune, Carotte sauvage, Carline commune, Salsifis des prés…

En bordure ouest, on observe quelques secteur boisés, et notamment un fragment de chênaie (au Sud-Ouest) plus intéressant du point de vue écologique.

Tous ces milieux en cours de fermeture sont banaux mais constituent une zone refuge pour la faune.

4.3 *En bordure sud du stade*



Ce secteur non urbanisé situé entre le stade et la rue principale est partagé en deux :

- Côté ouest, il s'agit d'une vaste parcelle occupée par une friche herbacée banale, à la flore composée d'espèces très communes : Cirse commun, Plantain lancéolé, Séneçon commun, Ronce, graminées…
- Coté est, il s'agit de jardins et de cultures maraîchères, avec un beau Noyer situé en bordure.



Beau Noyer en bordure sud du stade



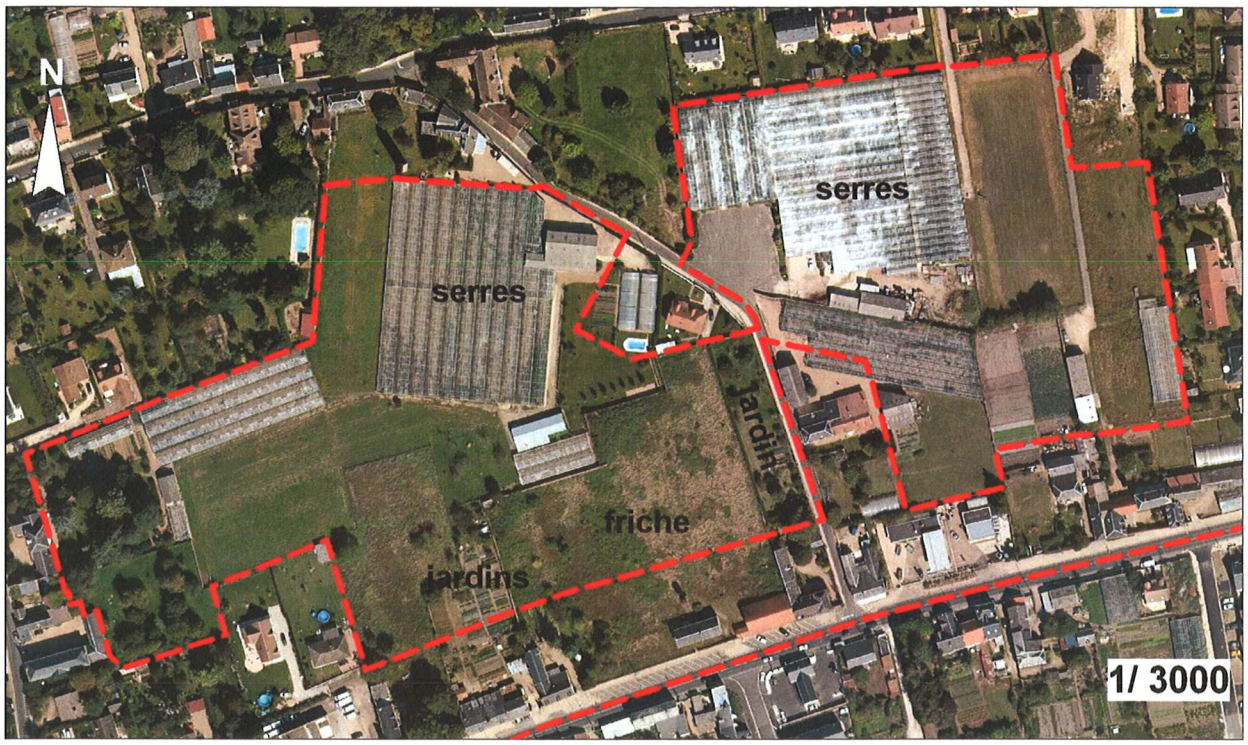
La friche herbacée entre le stade et la rue principale

Ces parcelles ne présentent aucune sensibilité écologique particulière.

4.4 Au lieu-dit les Quatre Tourelles

Ce secteur situé de part et d'autre de la rue Saint-Michel comporte :

- De vastes surfaces de serres,
- Des jardins, notamment côté sud (voir photo),
- Une vaste friche arbustive, qui se trouve derrière une maison inoccupée (photo) ; cet ensemble, qui est à l'abandon depuis des années, est colonisé par une végétation ligneuse.
- Des cultures maraîchères et des surfaces en herbe.





Friche arbustive dense derrière la maison abandonnée

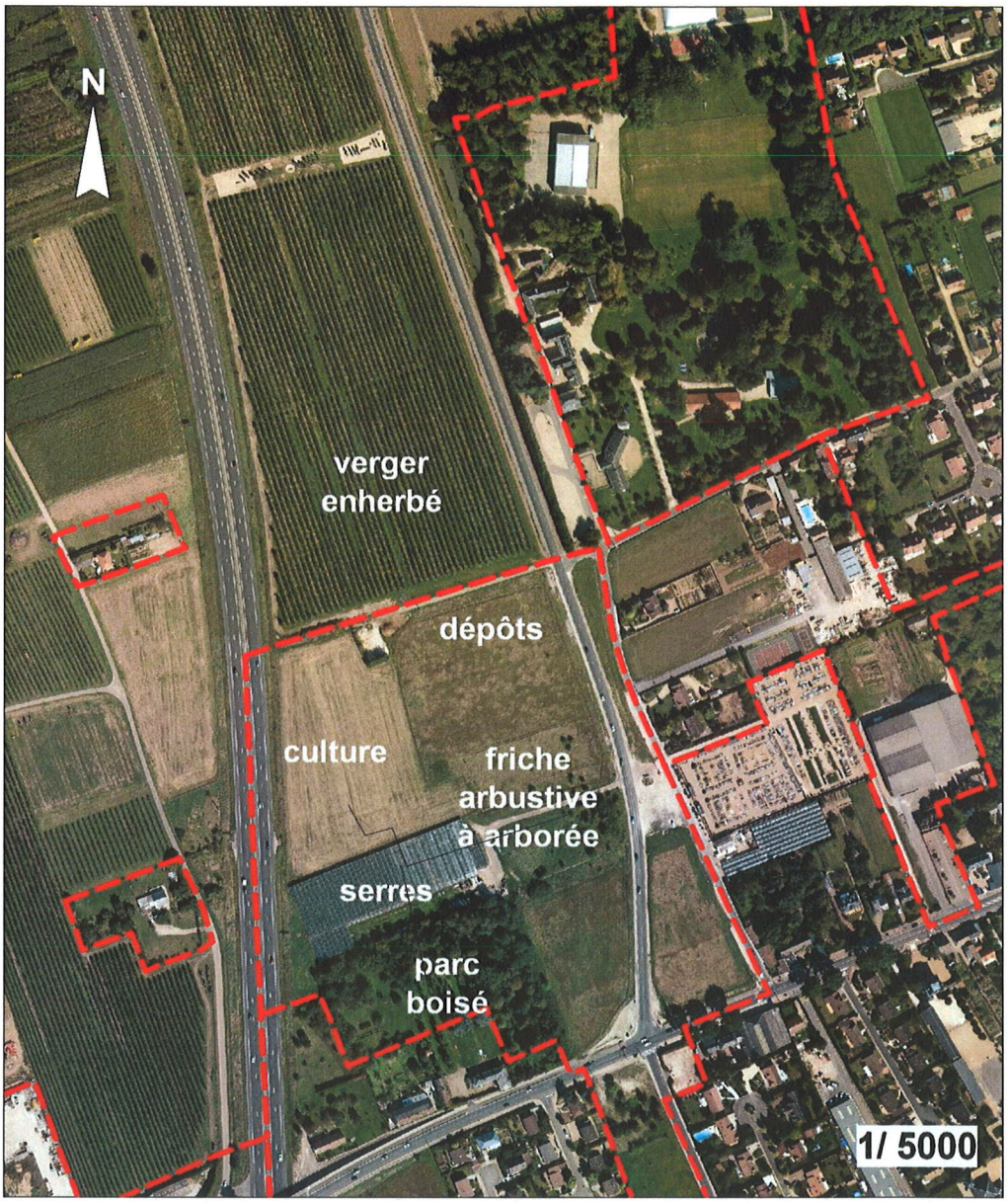


Jardin en bordure de la rue Saint-Michel

Les jardins et la friche arbustive sont des milieux attractifs pour la faune commune de milieu urbain (petits passereaux, petits mammifères…).

Ces parcelles ne présentent pas de sensibilité écologique particulière.

4.5 *Le long de l'autoroute*



Ce secteur est situé entre l'A 71 et l'avenue du Traité de Rome. Il est bordé par des vergers de production au Nord. Une petite partie sud de ces vergers est envahie d'herbes. Il subsiste une parcelle de terres agricoles, actuellement pas cultivée. Dans la partie sud, des dépôts de terre font la transition entre ces vergers au Nord et une friche localement herbeuse à arborée au niveau du giratoire. Cet ensemble avec le parc boisé voisin peut présenter un intérêt pour la petite faune et l'avifaune. Mais ces milieux sont encadrés par des voies très circulées et sont déconnectés des autres ensembles naturels.

Ces parcelles ne présentent pas de sensibilité écologique particulière.

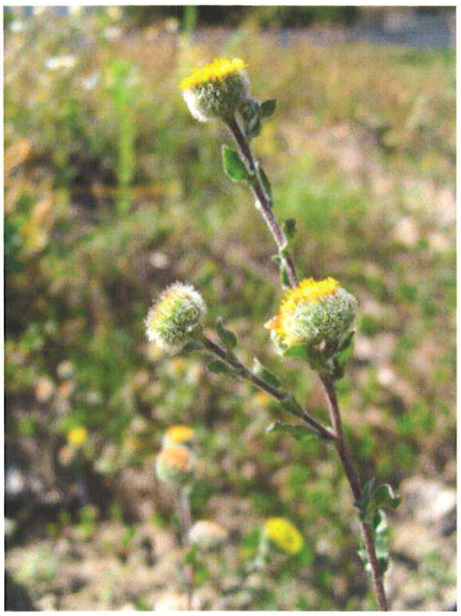
5. LA FLORE

La base de données FLORA du conservatoire botanique national du bassin parisien recense 570 taxons[1] sur la commune de Saint-Pryvé-Saint-Mesmin, qui fait partie des 92 communes du Loiret où plus de 300 espèces ont été inventoriées par le conservatoire botanique national (CBN). La diversité floristique du territoire est donc très importante : plus de 40 % des espèces inventoriées dans le Loiret sont présentes sur le territoire de Saint-Pryvé-Saint-Mesmin. Toutes les espèces citées ci-après ont été inventoriées sur le territoire de la réserve naturelle.

Parmi ces espèces, deux sont protégées au niveau national :

- La **Gagée des prés**, plante vivace indigène très rare dans le Loiret, qui est caractéristique des pelouses sèches alluviales.

- **La Pulicaire commune** est une espèce annuelle indigène très présente dans les grèves exondées de la Loire. Elle est commune dans la Loiret mais y est cependant en régression, comme sur tout le territoire français.



La Pulicaire commune

Quatre espèces protégées régionalement sont également inventoriées sur le territoire de la commune :

- **La Laîche de la Loire** est une plante vivace indigène caractéristique des pelouses alluviales sèches et qui n'est présente que sur celles du val de Loire ainsi que sur ses digues. Elle est cependant plus fréquente dans les autres départements de la région Centre.

- **La Limoselle aquatique** est également une plante vivace indigène qui pousse sur les grèves exondées de la Loire, sur les bordures d'étangs, d'anciennes sablières, dans les mouillères... Elle est assez rare dans le Loiret.

- **La Corydale solide** est également une plante vivace indigène qui, elle, est caractéristique des boisements frais. Cette espèce est assez commune dans les vallons frais de l'est du département.

- **Le Pigamon jaune,** plante vivace typique des mégaphorbiaies et des berges des cours d'eau ; bien que protégée, cette espèce est assez commune dans le Loiret et susceptible pour cette raison d'être déclassée.

[1] Entité systématique concrète d'un rang quelconque : la var. *subalata* de *Fallopia convolvulus* est un taxon (dit infraspécifique), l'espèce *Lycopodium clavatum*, le genre *Ranunculus*, la famille des *Rosacea*, l'ordre des *Pinales*,... sont des taxons

Parmi les autres espèces remarquables, on peut citer des plantes herbacées adventices pionnières des grèves sableuses ou vaseuses :

- **le Faux-riz,**
- **le Pâturin des marais,**
- **le Cresson des Pyrénées,**
- **la Cicendie naine,**
- **le Butome en ombelle,**
- **l'Inule des fleuves…**

Deux espèces d'arbres remarquables sont localisées dans les boisements alluviaux : **l'Orme lisse** et le **Peuplier noir** (source : http://www.loiret-nature-environnement.org/).

6. LA FAUNE

Les observations faunistiques réalisées lors des sorties de terrain ont été complétées par les données de l'Inventaire National du Patrimoine Naturel (INPN) et par les nombreuses données issues des inventaires réalisés sur la réserve naturelle.

Pour les **oiseaux**, les espèces observées sont pour la plupart communes : Pigeon ramier, Rouge queue noir, Corneille noire, Corbeau freux, Mésange charbonnière, Mésange bleue, Buse variable, Hirondelle de cheminée, Faucon crécerelle, Tarier pâtre. Le Cygne tuberculé (photo), la Poule d'eau, le Canard Colvert ont été observés à la fois sur la Loire et sur le Loiret. Le Foulque macroule (photo) a été observé sur le Loiret.



Nid de foulque macroule en bord du Loiret



Cygne tuberculé sur son nid près du pont Saint-Nicolas, sur le Loiret

Quarante et une espèces d'oiseaux sont signalées dans la liste de l'INPN, le plus remarquable étant le Martin-pêcheur figurant à l'Annexe I de la Directive Oiseaux. Trente-six de ces espèces sont protégées au niveau national tels que le Roitelet huppé, le Bruant des roseaux, la Rousserolle effarvatte, la Bouscarle de Cetti, l'Hypolaïs polyglotte, la Chouette effraie…

Seuls trois **mammifères** ont été observés : le Lapin de Garenne, l'Ecureuil roux (dans les jardins en bordure du Loiret). Des empreintes de sangliers ont pu être identifiées en bord de Loire. (Photo)



Empreintes de sanglier en bord de Loire

L'INPN indique la présence de 13 autres espèces tels que la Martre des Pins, le Putois d'Europe, l'Hermine, la Belette d'Europe, le Blaireau européen, la Fouine, le Rat musqué, le Renard roux.

La présence du Castor et de treize espèces de chauve-souris sur la réserve est aussi signalée par l'association Loiret Nature Environnement.

Aucun **amphibien** ni **reptile** n'a été observé sur le terrain. L'INPN signale la présence pour les reptiles du Lézard des murailles (espèce d'intérêt européen), et pour les amphibiens du Triton crêté (espèce d'intérêt européen) et du Crapaud commun. L'association Loiret Nature Environnement indique la présence de la Couleuvre vipérine et du Lézard vert.

Trois espèces d'**insectes** ont été observées : le Paon du jour, le Robert-le-diable (photo) et le Moro-sphynx. L'INPN signale trois autres espèces de papillons : le Tabac d'Espagne, le Machaon et le Vulcain.



Robert le diable observé en bord de Loire

Les inventaires piscicoles réalisés entre 2001 et 2003 ont permis de signaler la présence de migrateurs tels que le Saumon, L'Alose, la Truite de mer. Le Chabot espèce des eaux claires, est présent dans les résurgences. Le Chabot et la Bouvière poissons typiques de la Loire ont aussi été inventoriés. (Source : Loiret Nature Environnement).

7. DOCUMENTS CONSULTES

LAMBINON J., DELVOSALLE L., DUVIGNEAUD J. (2004) – Nouvelle flore de la Belgique, du Grand-Duché du Luxembourg, du Nord de la France et des Régions voisines (5° édition), Ed. du Patrimoine du Jardin botanique national de Belgique, 1167 p.

PUJOL D., CORDIER J. et MORET J. (2007) – Atlas de la flore sauvage du Département du Loiret, Biotope, Mèze (Collection Parthénope), Muséum national d'Histoire naturelle, Paris, 472 p.

BOUNERIAS M., ARNAL G. et BOCK C. (2001) – Guide des groupements végétaux de la région parisienne (nouvelle édition), Ed. BELIN, 640 p.

Svensson L., Mullarney K., Zetterström D., Grant P. (1999) - Le guide Ornitho, Ed. Delachaux et Niestlé, 399 p.

BLAMEY M., GREY-WILSON C. (1991) - La flore d'Europe occidentale, Ed. ARTHAUD, 544 p.

RAMEAU J.C., MANSION D., DUME G. (1989) - Flore forestière française, Ed. I.D.F., 1785 p.

CHINERY M. (1988) – Insectes de France et d'Europe occidentale, Ed. Arthaud, 320 p.

BIOTOPE (2005) - Document d'Objectifs du site FR2400528 « Vallée de la Loire de Tavers à Belleville-sur-Loire » - diagnostic -, 76 p. et annexes

BIOTOPE (2005) - Document d'Objectifs du site FR2410017 « Vallée de la Loire du Loiret » - Diagnostic -, Objectifs et actions, 343 p.

DIREN Centre (2003) – Actualisation de l'inventaire régional des ZNIEFF, Guide des espèces et milieux déterminants en région Centre, 77 p.

Sites internet :

- Conservatoire botanique national du bassin parisien.
- Inventaire national du patrimoine naturel.
- DREAL Centre.
- Loiret Nature Environnement.

INCIDENCE

1. INCIDENCE DU PROJET SUR LES DEUX SITES NATURA 2000 VALLEE DE LA LOIRE DE TAVERS A BELLEVILLE ET VALLEE DE LA LOIRE DU LOIRET

Les zones d'urbanisation future prévues au futur PLU sont situées en dehors de ces deux sites : il ne peut donc y avoir aucune incidence directe.

La Loire, le Loiret, et leurs ripisylves sont classés en zone naturelle. La totalité des sites Natura 2000 et le secteur concerné par l'arrêté de biotope sont classés en zone naturelle et donc protégés par le règlement de cette zone.

Aucune incidence indirecte n'est envisageable, du fait de la distance et des caractéristiques des milieux susceptibles d'être modifiés par l'application du nouveau PLU, qui ne constituent pas des habitats pouvant être utilisés par les espèces animales d'intérêt communautaire. Ces milieux sont déjà très artificialisés (cultures, friches, jardins...) et sont enclavés dans l'urbanisation existante.

Par ailleurs, aucune espèce animale et/ ou végétale d'intérêt communautaire n'a été recensée dans ces secteurs, ni aucun site potentiel susceptible d'en abriter.

A titre de précision, la nouvelle zone à urbaniser la plus proche des sites Natura, en dehors des zones enclavées dans un tissu urbain déjà existant, est située à plus de 900 m de la Loire et du Loiret (zone le long de l'autoroute).

Le nouveau PLU de SAINT-PRYVE-SAINT-MESMIN n'aura donc aucune incidence sur l'état de conservation des sites FR2400528 et FR2410017.

2. INCIDENCE DU PROJET SUR LE MILIEU NATUREL

D'un point de vue global, les nouvelles zones d'urbanisation possible sont de superficie limitée et s'inscrivent dans l'enveloppe de l'urbanisation actuelle, ce qui s'oppose à l'étalement urbain. Le nouveau PLU n'aura donc pas d'incidence négative de ce point de vue. La seule exception est la zone située entre l'autoroute et l'avenue du Traité de Rome.

Les habitats inventoriés dans les zones d'extension possible de l'urbanisation sont très communs sur le territoire communal et d'intérêt écologique limité ; aucun milieu humide n'est concerné, ni directement ni indirectement. La disparition des habitats inventoriés dans le cadre de futurs aménagements n'aura donc qu'une incidence directe très faible sur le milieu naturel.

Dans le détail, les différentes zones à urbanisée et étudiées précédemment sont présentées ci-dessous.

La zone maraîchère enclavée au lieu-dit le bourg devient une zone 1 AU, aucune végétation naturelle n'y est présente ; il s'agit d'une zone sans sensibilité écologique. L'urbanisation future sera sans impact.

Le site de la future ZAC Clos Aubert présente des milieux en cours de fermeture, banaux et de peu d'intérêt floristique, mais qui constituent une zone refuge et de vie pour l'avifaune. Les aménagements prévus, notamment à titre paysager, permettront le maintien des espèces animales.

La zone en bordure sud du stade ne présente aucune sensibilité particulière (friche herbacée banale et jardins, cultures maraîchères). Son urbanisation ne présente pas d'impact notable.

Le site des Quatre Tourelles montre des jardins et une friche arbustive sans sensibilité écologique particulière, en dehors d'un certain intérêt pour la faune commune de milieu urbain. L'impact de l'urbanisation sera donc très faible.

Le long de l'autoroute, la zone à urbaniser a été restreinte au secteur sud (dépôt de terre, friche, parcelle agricole et parc boisé). Cet ensemble avec le parc peut présenter un certain intérêt pour la petite faune et l'avifaune. Le projet maintient le parc boisé (espace boisé classé), l'impact de l'urbanisation sera donc négligeable.

Le futur PLU prévoit la protection au titre de l'article L.123-1-7 du Code de l'urbanisme (éléments de paysage à protéger) de très nombreuses surfaces arborées (parcs, jardins), ainsi que d'alignements d'arbres. Cette protection permet de préserver la trame verte du territoire communal, qui est utilisée par la petite faune urbaine.

La réserve naturelle de Saint-Mesmin et ses abords sont classés en zone naturelle, permettant d'assurer une protection notable de cette zone

La mise en application du nouveau PLU de SAINT-PRYVE-SAINT-MESMIN n'aura pas d'incidence notable sur la faune, la flore et les habitats naturels.

ANNEXE I

Fiches des sites d'intérêt communautaire

CENTRE
LOIRET

NATURA 2000
DIRECTIVE « OISEAUX »
ZONES DE PROTECTION SPECIALE

Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable

Nom du site : **VALLEE DE LA LOIRE DU LOIRET**

Numéro du site : **FR2410017**

Surface : 7 676 ha

Intérêt : Présence de colonies nicheuses de Sternes naine et pierregarin et de Mouette mélanocéphale.
Présence de sites de pêche du Balbuzard pêcheur.
Reproduction du Bihoreau gris, de l'Aigrette garzette, de la Bondrée apivore, du Milan noir, de l'Oedicnème criard, du Martin-pêcheur, du Pic noir, de la Pie-grièche écorcheur.
La courbe supérieure de la Loire d'Orléans à Sully joue un rôle très important pour la migration des oiseaux, limicoles en particulier.

Caractères du site : Bon état de conservation des milieux. L'intérêt majeur du site repose sur les milieux et les espèces ligériennes liés à la dynamique du fleuve. Ces milieux hébergent de nombreuses espèces de l'Annexe II de la Directive Habitats.
Vastes forêts alluviales résiduelles à bois dur parmi les plus belles et les plus représentatives de la Loire moyenne.
Seule station connue dans le département du Loiret d'une fougère aquatique particulièrement rare : *Marsilea quadrifolia*.
Groupements végétaux automnaux remarquables des rives exondées (dont le *Nanocyperion* et le *Chenopodion rubri* avec 7 espèces de *Chénopodes*).

Liste des communes présentes sur le site :

Saint-Jean-De-Braye, Mardie, Orleans, Saint-Jean-De-La-Ruelle, Checy, Chaingy, Chateauneuf-Sur-Loire, Saint-Denis-De-L'hotel, Combleux, Saint-Jean-Le-Blanc, Saint-Denis-En-Val, La Chapelle-Saint-Mesmin, Saint-Pryve-Saint-Mesmin, Sandillon, Saint-Ay, Bou, Saint-Hilaire-Saint-Mesmin, Jargeau, Meung-Sur-Loire, Mareau-Aux-Pres, Sigloy, Ouvrouer-Les-Champs, Germigny-Des-Pres, Saint-Benoit-Sur-Loire, Baule, Guilly, Ouzouer-Sur-Loire, Dry, Beaugency, Dampierre-En-Burly, Saint-Pere-Sur-Loire, Lailly-En-Val, Tavers, Sully-Sur-Loire, Nevoy, Gien, Saint-Aignan-Le-Jaillard, Lion-En-Sullias, Saint-Gondon, Poilly-Lez-Gien, Briare, Saint-Martin-Sur-Ocre, Saint-Brisson-Sur-Loire, Saint-Firmin-Sur-Loire, Ousson-Sur-Loire, Bonny-Sur-Loire, Chatillon-Sur-Loire, Beaulieu-Sur-Loire

Liste des protections et inventaires existant :

Liste des inventaires ZNIEFF et ZICO : 50300000, 6001, 60010001, 60010002, 60010003, 6007, 60070001, 60070002, 60070003, 6008, 60080001, 60080002, 6009, 60090001, 60090002, 60090003, 60140000, 60300000, 6034, 60340001, 60340002, 60340003, 60560000, 60590000, 60660000, 60680000, 60690000, 6075, 60770000, 60780000, 60790000, CE 17.
Liste des arrêtés préfectoraux de conservation du biotope : La Pointe de Courpin, Site des sternes naines et Pierregarin, Site du Castor d'Europe, Héronnière de Courpain.
Liste des réserves naturelles : Ile de Saint-Pryvé-Saint-Mesmin.
Liste des sites classés ou inscrits : Vieux pont de Beaugency et ses abords; Promenade du chastaing; Ecluse des Mantelots; Site de Combleux; Le clos des Vernelles (propriété M. Genevoix); Quinconces et allées d'arbres; Rives du ruisseau des Fontenils; Source des Eaux Bleues; Parc de la propriété du Colonel Therel; Canal de Briare et ses rives (zone nord); Rives de l'ancien canal de Briare (zone sud); Plage de Fourneaux; Partie du parc du château de Châteauneuf-sur-Loire; Quais de la Loire (Orléans); Hameau du port; Site de la basilique de Saint-Benoît-sur-Loire; hâteau du Clos Saint Loup et son parc.
Liste des sites NATURA 2000 Directive « Habitats » : Vallée de la Loire et de l'Allier (n°FR2400522), Vallée de la Loire de Tavers à Belleville-sur-Loire (n°FR2400528), Vallée de la Loire de Mosnes à Tavers (n°FR2400565).

Espèces d'oiseaux visées à l'annexe 1 de la directive 79/409/CEE présentes ou à confirmer :

A023 *Nycticorax nycticorax*; A026 *Egretta garzetta*; A027 *Egretta alba*; A031 *Ciconia ciconia*; A068 *Mergus albellus*; A072 *Pernis apivorus*; A073 *Milvus migrans*; A082 *Circus cyaneus*; A094 *Pandion haliaetus*; A132 *Recurvirostra avosetta*; A133 *Burhinus oedicnemus*; A140 *Pluvialis apricaria*; A151 *Philomachus pugnax*; A157 *Limosa lapponica*; A166 *Tringa glareola*; A176 *Larus melanocephalus*; A193 *Sterna hirundo*; A195 *Sterna albifrons*; A196 *Chlidonias hybridus*; A197 *Chlidonias niger*; A229 *Alcedo atthis*; A236 *Dryocopus martius*; A246 *Lullula arborea*; A338 *Lanius collurio*.

Date de réalisation : Juin 2007

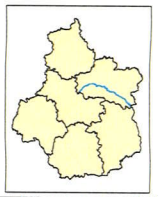
DIREN CENTRE 5 Avenue Buffon – B.P.6407 – 45064 Orléans cedex 2 – Tél : 02 38 49 91 91 – Télécopie : 02 38 49 91 00
E-mail : diren@centre.ecologie.gouv.fr - Site internet: www.centre.ecologie.gouv.fr

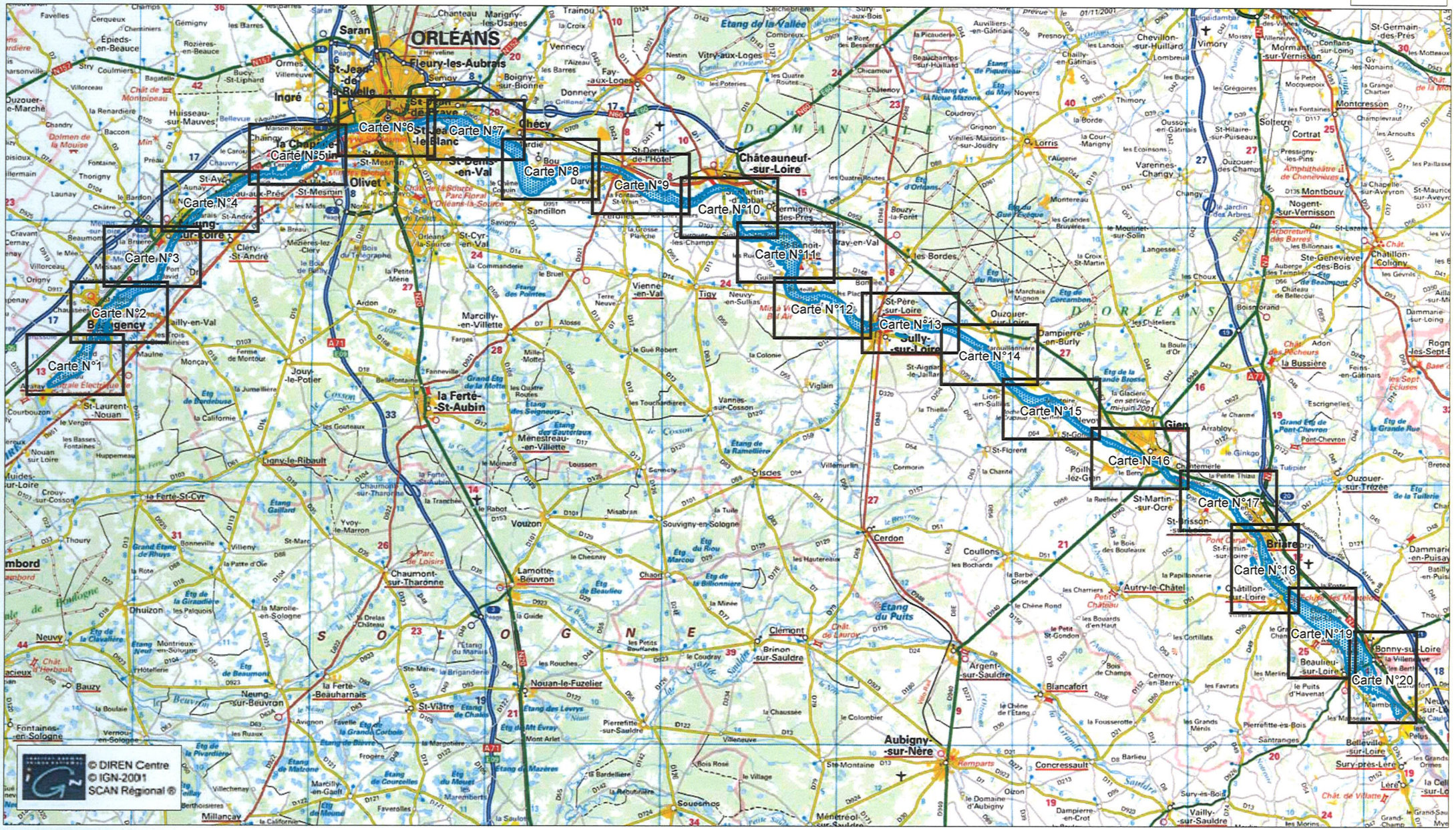
Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT ET DE L'AMÉNAGEMENT DURABLES

NATURA 2000 - Directive "Oiseaux"
Zone de Protection Spéciale
Site n° : FR2410017
VALLEE DE LA LOIRE DU LOIRET





CENTRE
LOIRET

DIREN CENTRE
5, avenue Buffon - BP 6407 - 45064 Orléans Cedex 2 - Tél. : 02 38 49 91 91 - Télécopie : 02 38 49 91 00
E.mail : diren@centre.ecologie.gouv.fr - Site Internet : www.centre.ecologie.gouv.fr

Date de réalisation : Juin 2007

MINISTERE DE L'ECOLOGIE ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE

Arrêté du 23 DEC. 2003
portant désignation du site Natura 2000 vallée de la Loire du Loiret (zone de protection spéciale)

NOR : DEVN0320436A

La ministre de l'écologie et du développement durable,

Vu la directive n°79/409/CEE du Conseil du 2 avril 1979 modifiée concernant la conservation des oiseaux sauvages, notamment son article 4 et son annexe I ;

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L. 414-1-II et L. 414-1-III, R.214-16, R. 214-18, R.214-20, et R.214-22 ;

Vu l'arrêté du 16 novembre 2001 relatif à la liste des espèces d'oiseaux qui peuvent justifier la désignation de zones de protection spéciale au titre du réseau écologique européen Natura 2000 selon l'article L. 414-1-II-1er alinéa du code de l'environnement ,

Vu les avis des communes et des établissements publics de coopération intercommunale concernés,

Arrête :

Article 1er- Est désigné sous l'appellation « site Natura 2000 vallée de la Loire du Loiret » (zone de protection spéciale FR 2410017), l'espace délimité sur les quinze cartes au 1/25 000 ci-jointes, s'étendant sur une partie du territoire des communes suivantes dans le département du Loiret : Baule, Beaugency, Beaulieu sur Loire, Bonny sur Loire, Bou, Briare, Chaingy, La Chapelle Saint Mesmin, Châteauneuf sur Loire, Châtillon sur Loire, Chécy, Combleux, Dampierre en Burly, Dry, Germigny des Prés, Gien, Guilly, Jargeau, Lailly en Val, Lion en Sullias, Mardié, Mareau aux Prés, Meung sur Loire, Nevoy, Orléans, Ousson sur Loire, Ouvrouer les Champs, Ouzouer sur Loire, Poilly lez Gien, Saint Aignan le Jaillard, Saint Ay, Saint Benoit sur Loire, Saint Brisson sur Loire, Saint Denis en Val, Saint Denis de l'Hôtel, Saint Firmin sur Loire, Saint Gondon, Saint Hilaire Saint Mesmin, Saint Jean le Blanc, Saint Jean de Braye, Saint Jean de la Ruelle, Saint Martin sur Ocre, Saint Père sur Loire, Saint Pryvé Saint Mesmin, Sandillon, Sigloy, Sully sur Loire, Tavers.

Article 2 – La liste des espèces d'oiseaux justifiant la désignation du « site Natura 2000 vallée de la Loire du Loiret » figure en annexe au présent arrêté.

Cette liste ainsi que les cartes visées à l'article 1er ci-dessus peuvent être consultées à la préfecture du Loiret, à la direction régionale de l'environnement du Centre et à la direction de la nature et des paysages au ministère de l'écologie et du développement durable.

Article 3 - Le directeur de la nature et des paysages au ministère de l'écologie et du développement durable est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 23 DEC. 2003

Roselyne BACHELOT-NARQUIN

Annexe

à l'arrêté de désignation du site Natura 2000 (zone de protection spéciale)
Vallée de la Loire du Loiret (FR2410017)

Listes des espèces d'oiseaux justifiant cette désignation

1) Liste des espèces d'oiseaux figurant sur la liste arrêtée le 16 novembre 2001 justifiant la désignation du site au titre de l'article L.414-1-II 1er alinéa du code de l'environnement :

Aigrette garzette	*Egretta garzetta*
Alouette lulu	*Lullula arborea*
Avocette élégante	*Recurvirostra avosetta*
Balbuzard pêcheur	*Pandion haliaetus*
Barge rousse	*Limosa lapponica*
Bihoreau gris	*Nycticorax nycticorax*
Bondrée apivore	*Pernis apivorus*
Busard Saint-Martin	*Circus cyaneus*
Chevalier sylvain	*Tringa glareola*
Cigogne blanche	*Ciconia ciconia*
Combattant varié	*Philomachus pugnax*
Grande Aigrette	*Egretta alba*
Guifette moustac	*Chlidonias hybridus*
Guifette noire	*Chlidonias niger*
Harle piette	*Mergus albellus*
Martin-pêcheur d'Europe	*Alcedo atthis*
Milan noir	*Milvus migrans*
Mouette mélanocéphale	*Larus melanocephalus*
Œdicnème criard	*Burhinus oedicnemus*
Pic noir	*Dryocopus martius*
Pie-grièche écorcheur	*Lanius collurio*
Pluvier doré	*Pluvialis apricaria*
Sterne naine	*Sterna albifrons*
Sterne pierregarin	*Sterna hirundo*

2) Liste des autres espèces d'oiseaux migrateurs justifiant la désignation du site au titre de l'article L.414-1-II 2ème alinéa du code de l'environnement :

Canard colvert	*Anas platyrhynchos*
Cygne tuberculé	*Cygnus olor*
Goéland argenté	*Larus argentatus*
Goéland cendré	*Larus canus*
Grand Cormoran	*Phalacrocorax carbo sinensis*
Héron cendré	*Ardea cinerea*
Mouette rieuse	*Larus ridibundus*

CENTRE
LOIRET

NATURA 2000
DIRECTIVE "HABITATS"
ZONE SPECIALE DE CONSERVATION

Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable

N° du site : FR2400528

Nom : **VALLEE DE LA LOIRE DE TAVERS A BELLEVILLE-SUR-LOIRE**

Surface : 7120 ha

Intérêt : Bon état de conservation des milieux.
L'intérêt majeur du site repose sur les milieux et les espèces ligériens liés à la dynamique du fleuve.
Ces milieux hébergent de nombreuses espèces de l'Annexe II.
Vastes forêts alluviales résiduelles à bois dur parmi les plus belles et les plus représentatives de la Loire moyenne.
Groupements végétaux automnaux remarquables des rives exondées (dont le *Nanocyperion* et le *Chenopodion rubri* avec 7 espèces de Chénopodes).
Présence de colonies nicheuses de Sternes naine et pierrregarin, de sites de pêche du Balbuzard pêcheur et du Héron bihoreau.
Reproduction du Milan noir et du Martin pêcheur.
La courbe supérieure de la Loire d'Orléans à Sully joue un rôle très important pour la migration des oiseaux, limicoles en particulier.

Caractères du site : Entre Berry et Puisaye, la Loire conserve encore de nombreux caractères de la Loire berrichonne (lit anastomosé, îles végétalisées).
Au delà, la vallée de la Loire présente 4 grands traits caractéristiques :
- large val cultivé ;
- méandres associés à des étendues fréquemment inondées ;
- lit largement occupé par de vastes grèves de sable et de galets (rares îles boisées) ;
- ripisylve limitée à quelques rares secteurs.

Liste des communes : Baule, Beaugency, Beaulieu-sur-Loire, Bonny-sur-Loire, Bou, Briare, Chaingy, La Chapelle-Saint-Mesmin, Châteauneuf-sur-Loire, Châtillon-sur-Loire, Chécy, Combleux, Dampierre-en-Burly, Darvoy, Dry, Germigny-des-Prés, Gien, Guilly, Jargeau, Lailly-en-Val, Lion-en-Sullias, Mardié, Mareau-aux-Prés, Meung-sur-Loire, Nevoy, Orléans, Ousson-sur-Loire, Ouvrouer-les-Champs, Ouzouer-sur-Loire, Poilly-lez-Gien, Saint-Aignan-le-Jaillard, Saint-Ay, Saint-Benoît-sur-Loire, Saint-Brisson-sur-Loire, Saint-Denis-de-l'Hôtel, Saint-Denis-en-Val, Saint-Firmin-sur-Loire, Saint-Gondon, Saint-Hilaire-Saint-Mesmin, Saint-Jean-de-Braye, Saint-Jean-de-la-Ruelle, Saint-Jean-le-Blanc, Saint-Martin-d'Abbat, Saint-Martin-sur-Ocre, Saint-Père-sur-Loire, Saint-Pryvé-Saint-Mesmin, Sandillon, Sigloy, Sully-sur-Loire, Tavers.

* Habitat ou espèce prioritaire

Date de réalisation : Juin 2007

DIREN CENTRE 5 Avenue Buffon – B.P.6407 – 45064 Orléans cedex 2 – Tél : 02 38 49 91 91 – Télécopie : 02 38 49 91 00
E-mail : diren@centre.ecologie.gouv.fr - Site internet: www.centre.ecologie.gouv.fr

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CENTRE
LOIRET

NATURA 2000
DIRECTIVE "HABITATS"
ZONE SPECIALE DE CONSERVATION

Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable

N° du site : FR2400528

Nom : **VALLEE DE LA LOIRE DE TAVERS A BELLEVILLE-SUR-LOIRE**

Liste des protections et inventaires existant

Liste des arrêtés préfectoraux de conservation du biotope : Site du castor d'Europe (Beaugency), Grèves de Beaulieu, Grève de Sandillon (site f3), Grève de Mareau (site f4), Grève de Châtillon-sur-Loire, Grève de Germigny (site f 2), Grève de Cuissy (site f1), Héronnière de Courpain, Pointe de Courpin, Site biologique de Beaugency.
Liste des réserves naturelles : Ile de Saint-Pryvé-Saint-Mesmin.
Liste des sites classés ou inscrits : Canal de Briare et ses rives (zone nord) ; Château de Renay, parc, fosses, douves et place de l'église ; Ensemble urbain d'Orléans ; Hameau du port ; Partie du parc du château de Châteauneuf-sur-Loire (inscrit) ; Parc de la propriété du colonel Therel ; Plage de Fourneau ; Quais de la Loire (Orléans) ; Rives de l'ancien canal de Briare (zone sud) ; Site de la basilique de Saint-Benoît-sur-Loire ; Quinconces et allées d'arbres ; Écluse de Mantelot ; Promenade du Chastaing ; Site de Combleux ; Vieux pont de Beaugency et abords ; Château du clos Saint-Loup et son parc ; Le clos des vernelles (propriété de M.Genevoix).
Liste des inventaires ZNIEFF et ZICO : 50300000, 6001, 60010001, 60010002, 60010003, 6007, 60070001, 60070002, 60070003, 6008, 60080001, 60080002, 6009, 60090001, 60090002, 60090003, 60140000, 60270000, 60300000, 6034, 60340001, 60340002, 60340003, 6035, 60560000, 60570000, 60590000, 60600000, 60660000, 60680000, 60690000, 6075, 60770000, 60780000, 60790000, CE 17.

Types d'habitats de l'annexe I présents ou à confirmer

3130 Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation du *Littorelletea uniflorae* et/ou du *Isoeto-Nanojuncetea*
3140 Eaux oligo-mésotrophes calcaires avce végétation benthique à *chara spp*
3150 Lacs eutrophes naturels avec végétation du *Magnopotamion* ou *Hydrocharition*
3260 Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation *du Ranunculion fluitantis* et du *Callitricho-Batrachion*
3270 Rivières avec berges vaseuses avec végétation du *Chenopodion rubri* p.p. et du *Bidention* p.p.
6120* Pelouses calcaires de sables xériques
6210 Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (*Festuco Brometalia*)
6430 Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin
91E0* Forêts alluviales à *Alnus glutinosa* et *Fraxinus excelsior* (*Alno-Padion*, *Alnion incanae*, *Salicion albae*)
91F0 Forêts mixtes à *Quercus robur*, *Ulmus laevis*, *Ulmus minor*, *Fraxinus excelsior* ou *Fraxinus angustifolia*, riveraines des grands fleuves (*Ulmenion minoris*)

Espèces animales de l'annexe 2 de la directive 92/43/CEE présentes ou à confirmer

Mammifères : 1303 *Rhinolophus hipposideros*, 1304 *Rhinolophus ferrum-equinum*, 1308 *Barbastella barbastellus*, 1321 *Myotis emarginatus*, 1324 *Myotis myotis*, 1337 *Castor fiber*, 1355 *Lutra lutra*.
Poissons : 1095 *Petromyzon marinus*, 1096 *Lampetra planeri*, 1102 *Alosa alosa*, 1106 *Salmo salar*, 1134 *Rhodeus sericeus amarus*, 1149 *Cobitis taenia*, 1163 *Cottus gobio*.
Amphibiens et reptiles : 1166 *Triturus cristatus*.
Invertébrés : 1037 *Ophiogomphus cecilia*, 1065 *Euphydryas aurinia*, 1078* *Callimorpha quadripunctaria*, 1083 *Lucanus cervus*, 1088 *Cerambyx cerdo*.

Espèces de plantes visées à l'annexe 2 de la directive 92/43/CEE présentes ou à confirmer

Non signalées

* Habitat ou espèce prioritaire

Date de réalisation . Juin 2007

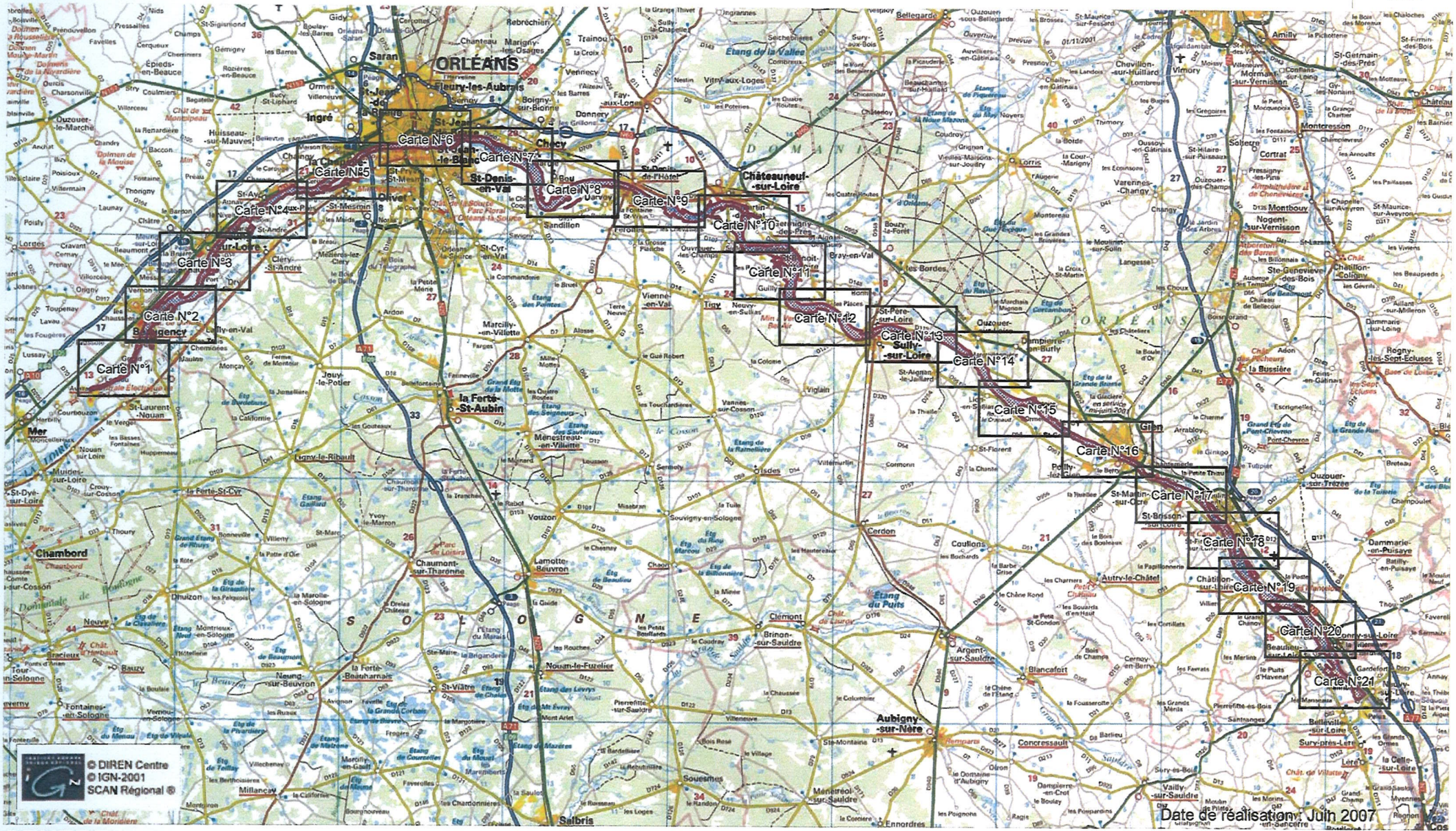
DIREN CENTRE 5 Avenue Buffon - B.P.6407 – 45064 Orléans cedex 2 - Tél : 02 38 49 91 91 – Télécopie : 02 38 49 91 00
E-mail : diren@centre.ecologie.gouv.fr - Site internet: www.centre.ecologie.gouv.fr

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'Ecologie
et du Développement Durable

NATURA 2000 - Directive "Habitats"
ZONE SPECIALE DE CONSERVATION
Site n° : FR2400528
VALLEE DE LA LOIRE DE TAVERS A BELLEVILLE-SUR-LOIRE





CENTRE
LOIRET

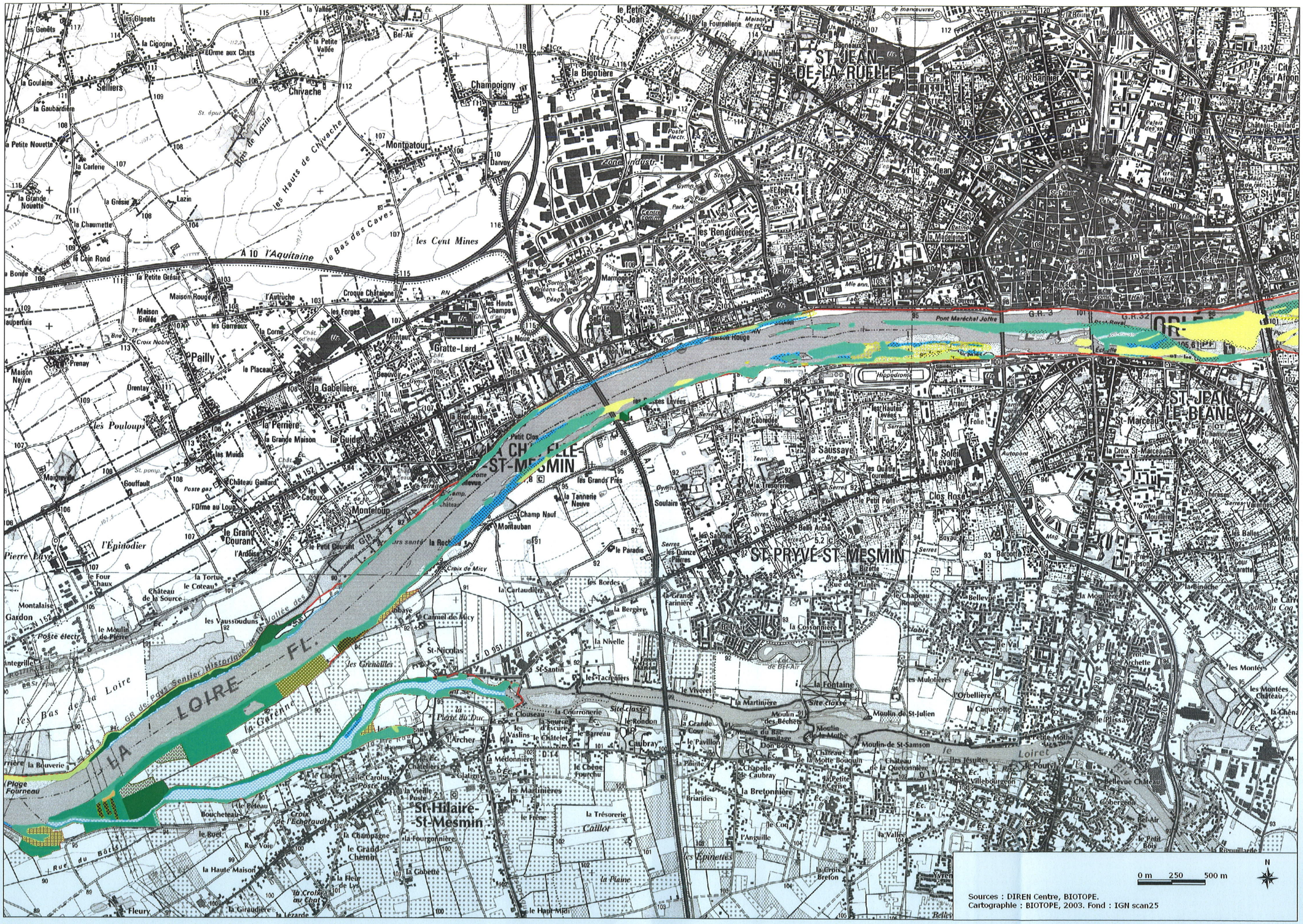
DIREN CENTRE
5, avenue Buffon - BP 6407 - 45064 Orléans Cedex 2 - Tél. 02 38 49 91 91 - Télécopie 02 38 49 91 00
E.mail diren@centre.ecologie.gouv.fr - Site Internet www.centre.ecologie.gouv.fr

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ANNEXE II

Extraits cartographiques du DOCOB du site « Vallée de la Loire de Tavers à Belleville-sur-Loire »

CARTOGRAPHIE DES HABITATS - PLANCHE 11



Document d'objectifs du pSIC FR2400528 "Vallée de la Loire de Tavers à Belleville-sur-Loire"

CARTOGRAPHIE DES HABITATS - LÉGENDE

Habitats humides

- Eaux stagnantes, eutrophes à hypertrophes (peuplements d'algues filamenteuses - CORINE 22.13 - non représenté ici)
- Boires, gours, bras morts et mares eutrophes avec végétations du Magnopotamion et de l'Hydrocharition (CORINE 22.13 x (22.41 & 22.421) - Natura 2000 3150)
- Tapis d'algues Characées et végétations associées (une seule localisation : sablière du Guétin à CUFFY - Bec d'Allier - CORINE 22.12 x 22.44 x 37.7 - Natura 2000 3140 x 6430)
- Communautés des grèves exondées avec végétations du Nanocyperion, du Bidention p.p. et du Chenopodion rubri p.p. (CORINE 22.12 x 22.32 x 24.52 - Natura 2000 3130 x 3270)
- Mégaphorbiaies (CORINE 37.71 & 37.72 - Natura 2000 6430)
- Phalaridaies, cariçais et roselières basses (CORINE 53.16, 53.21 et 53.14)
- Herbiers à Renoncules (CORINE 24.44 x 24.15- Natura 2000 3260)

Habitats sur sables secs

- Sables nus (CORINE 16.1 p.p)
- Communautés pionnières rudérales des sables secs du lit mineur (CORINE 87.2 par défaut)
- Pelouses pionnières sur sables à Corynephore blanchâtre (CORINE 34.12 - Natura 2000 6120)
- Pelouses à Fétuque à longues feuilles et Armoise champêtre (CORINE 34.342 - Natura 2000 6210)
- Pelouses à Orpins (CORINE 35.2 par défaut)

Habitats prairiaux

- Prairies mésophiles à mésoxérophiles à chiendents dominants (CORINE 38.2 par défaut)
- Pâtures mésophiles (CORINE 38.1)
- Mosaïque de prairies mésophiles et de saulaie-peupleraie (CORINE 38.1 et 38.2 x 44.13)

Formations arbustives

- Landes à Genêt à balai (CORINE 31.8411)
- Fruticées et ronciers (CORINE 31.81)

Habitats forestiers

- Saulaie-peupleraie arbustive (CORINE 44.12)
- Saulaie-peupleraie arborescente (CORINE 44.13 x 37.72 en lisière - Natura 2000 91E0*)
- Forêts de bois tendres colonisées par les bois durs (CORINE 44.13 x 44.41 x 37.72 en lisière - Natura 2000 91F0)
- Forêt alluviale de bois durs (ormaie-frênaie-chênaie - CORINE 44.41 & 44.42 - Natura 2000 91F0)

Habitats agricoles et sylvicoles

- Grandes cultures (CORINE 82.11)
- Jachères agricoles (CORINE 87.1 par défaut)
- Plantations de peupliers (CORINE 83.3212)
- Plantations de robiniers ou autres feuillus (CORINE 83.324 et 83.323)
- Haie bocagères et alignements d'arbres (CORINE 84.1 & 84.2)
- Plantations de résineux (CORINE 83.31)
- Vergers (CORINE 83.1)

Habitats artificialisés

- Espaces anthropisés (infrastructures routières, bâti... - CORINE 85, 86 & 89)

